

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1729.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale ;
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Républiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , 6. vol. & il continue d'en paroître un chaque quart d'an.

159

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recuëil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mars 1729.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

I. **F***Rance.* On imprime actuellement le Catalogue de la fameuse Bibliotheque de feu Mr. le Blanc, Ministre des Guerres, qui doit être exposée en vente. il s'y trouve, dit-on, beaucoup de Livres très-curieux, qui ont été dans la Bibliotheque de feu l'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat, & ci-devant Bibliothecaire du Roi.

L'inventaire des effets de feu Mr. l'Evêque de Viviers étant ouvert, les curieux s'empressent d'aller voir son Cabinet, dans lequel il y a des Livres fort rares, des Pagodes ou Idoles des Payens, des médailles & des antiquités très-recherchées.

Le 4. Janvier l'Abbé de la Grive presenta au Roi un nouveau plan de la Ville de *Paris* & de ses Fauxbourgs, qu'il a fait graver, & dans lequel on remarque jusqu'aux moindres particularités. Il n'en a encore paru aucun dressé avec plus d'exactitude & de netteté.

On promet dans peu un Livre nouveau intitulé, *Examen Philosophique sur la Poësie* : il est, dit-on,

de l'Auteur des *Lettres Galantes Philosophiques*.

Les personnes envoyées à *Constantinople*, pour examiner les curieux manuscrits qui sont dans la Bibliothèque du Grand Seigneur, en ont obtenu la permission de Sa Hauteſſe, & ſont actuellement occupés à ce travail : ils en ont déjà trouvé pluſieurs en Langue Arabe traduits du Latin & du Grec, qu'on croyoit perdus depuis pluſieurs ſiècles, & ils en dressent un Catalogue pour l'envoyer à l'Académie Royale établie à *Paris*,

On va abattre tout-à-fait la machine de *Marly*, pour en construire une nouvelle qui fera monter la même quantité d'eau, & dont l'entretien coûtera beaucoup moins. Le plan de cette nouvelle machine, inventée par un des plus habiles Ingénieurs, a été exposé dans la grande Gallerie du *Louvre* à *Paris*.

L'impreſſion de l'Histoire de l'Académie Françoisè, continuée par l'Abbé d'Olivet, eſt déjà fort avancée : cet ouvrage conſiſtera en deux volumes in quarto, à la tête duquel l'Auteur a mis l'Histoire de Mr. Pellifſon, avec quelques nouvelles obſervations qu'il y a faites.

L'Académie Françoisè vient de faire publier que le 25. du mois d'Août prochain, fête de *St. Loüis*, elle distribuera les prix d'Eloquence & de Poëſie fondés par le Sr. de Balzac, & par l'Evêque Comte de *Noyon* : le ſujet du prix d'Eloquence ſera, *Les avantages de la bonne réputation*, conformément à ces paroles de l'Ecriture, *Curam habe de bono nomine, hoc enim magis permanebit tibi quàm mille theſauri pretioſi & magni*. Eccl. chap. 41. v. 15. Le ſujet du prix de Poëſie ſera, *Les progrès de la Navigation ſous le Regne de Loüis XIV.*

Mr. Bennet vient encore d'être continué Recteur de l'Univerſité de *Paris*.

II. *Angleterre.* Il partit de *Portsmouth* sur la fin du mois de Decembre dernier, un Vaisseau de Guerre pour l'*Amerique*, sur lequel s'est embarqué un jeune homme, qui par une fatigante & longue étude a poussé fort loin ses recherches sur la longitude: avant son départ il fut examiné devant les Seigneurs Commissaires de l'Amirauté par Mr. Haley, & divers autres Docteurs, qui lui trouverent de grandes dispositions pour réussir dans cette découverte, & on lui a fourni pour cela des instrumens & toutes les choses necessaires.

Voici le petit compliment que le Prince de Galles fit au Roi son pere, lorsqu'à son arrivée d'*Hannover*, il fut introduit dans le Cabinet de la Reine, où S. M. Britannique l'attendoit.

S I R E ,

JE rends de très-humbles actions de graces à V. M. des ordres qu'Elle m'a donnés de me rendre auprès de vôtre Personne Royale; bonheur après lequel je soupirois avec tant d'ardeur & depuis si longtems. Je vous assure que je me comporterai toujours comme doit le faire le fils le plus soumis, à l'égard d'un tendre pere; & comme je suis le premier Sujet du Royaume, je ne manquerai jamais de donner à vôtre peuple, depuis le premier jusqu'au dernier des Membres qui le composent, un parfait modele de la soumission & de la fidelité qu'ils doivent à leur Souverain.

Parmi le grand nombre d'Harangues qui ont été faites à S. A. R. depuis son arrivée en *Angleterre*, nous choisissons celle du Chevalier Haans Sloane, lorsqu'il la complimenta au nom de la Société Royale de *Londres*, dont il est membre.

LA Société Royale de *Londres*, instituée pour les recherches de la Physique, & pour perfectionner les Arts utiles à la Société Civile, prend la liberté de venir marquer à V. A. R. la joye & la satisfaction

qu'elle ressent de son heureuse arrivée en Angleterre V. A. R. n'ignore pas le progrès qu'on a fait dans la connoissance de la nature, par le moyen des expériences: C'est par là que l'Astronomie, la Geographie, & la Navigation ont reçu de nouvelles lumieres, & que l'on voit fleurir l'Agriculture, le Jardinage, le Commerce & les Manufactures. La sagesse infinie & la toute puissance de Dieu, auteur de la nature, dans la création & conservation de l'Univers, ont sur-tout été expliquées & démontrés par les soins & l'application de plusieurs membres, qui ont été autrefois l'ornement de cette Société, sous les auspices des Rois vos Ancêtres. La réputation, le sçavoir, & les talens d'un grand nombre de membres qui la composent à present, nous donnent lieu d'esperer avec confiance, que sous la protection du Roi & de la Reine, & sous les heureuses influences d'un Prince doüé de tant de belles qualités, elle poussera encore plus loin ses recherches & ses découvertes, & parviendra aux fins de son institution. Dans cette vûë nous supplions très-humblement V. A. R. de nous faire l'honneur d'inscrire vôtre nom au Régistre de nos Chartes & de nos Statuts, comme une marque de la bienveillance de V. A. R., & de l'interêt qu'elle prend à la réussite de nos recherches.

III. Vienne. La Manufacture de Porcelaine établie à Vienne, réussit parfaitement bien; elle est forte, & d'une beauté singuliere, mais elle se vend à un prix fort haut.

IV. Lorraine. L'Histoire generale de Lorraine de Dom Augustin Calmet, est enfin achevée d'imprimer, & se débite actuellement à Nancy chez Jean-Baptiste Cufflon. Le prix des trois volumes in folio est de 75. livres, argent au cours de France: on la trouvera aussi chez André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg.

Son Altesse Royale le Duc de *Lorraine* voulant remédier dans les États aux usures par lesquelles les Juifs ont coutume de ruiner les peuples, donna au mois de Decembre dernier un Edit qui vient d'être publié, & par lequel elle défend à tous ses Sujets,

1. De traiter avec les Juifs par Billets sous feing privé.

2. Ordonne que ceux qui emprunteront des Juifs, ne pourront s'engager valablement que par Contract passé pardevant Notaires, lesquels seront obligés de voir avec les témoins, compter & délivrer les deniers, de quoi il sera fait mention expresse dans les Contracts.

3. Que toutes les négociations, ventes, sociétés, engagements, & tous Actes entre lesdits Sujets & les Juifs, soient passés pardevant Notaires, à peine de nullité.

4. Est excepté le commerce licite & nécessaire des Lettres de change, Billets à ordre &c. qui ont lieu entre les Banquiers & Marchands.

5. Celui desdits Juifs qui aura commis dol, surprise, usure, ou accumulé l'interêt avec le capital, porté és Actes qui ont été ci-devant & qui seront ci-après passés, outre la peine de nullité d'iceux, & la perte des sommes y portées, dont les débiteurs seront déchargés, celui des Juifs qui aura été trouvé en fraude, fera en outre condamné de payer à la partie plaignante le double des sommes portées dans les Actes, Contracts &c. & en une amende de 500. livres, applicable à l'Hôpital le plus prochain du lieu de la résidence du plaignant &c.

V. *Hollande*. Herman Witwert à *Amsterdam*, a imprimé & débite un Traité de la Peinture & de la Sculpture, traduit de l'Anglois de Mrs. Richardson pere & fils, divisé en 3 vol. in 8. Le premier contient un essay sur la théorie de la Peinture : le second

cond, un essai sur l'art de critique en fait de Peinture, & un discours sur la science d'un connoisseur; le troisiéme est une description de plusieurs fameux Tableaux, Desséins, Statuës, Bustes, Bas-reliefs &c. qui se trouvent eu *Italie*, avec des remarques. Cette traduction est considerablement augmentée par les Auteurs.

VI. Le mot de l'Enigme du mois dernier, est le premier jour de l'an.

E N I G M E.

| E sers deux fois plus souvent qu'une,
 | En ménage je suis commune;
 | Mon origine vient des bois,
 | On souffre en me faisant,
 | Sans cela je serois mal faire;
 | Je produis ce que l'on souhaite,
 | Et je finis en produisant.

Suite de la Lettre des Prélats de France au Roi.

... 2. J. C. Pontife éternel, est le Chef invisible de l'Eglise, il la conduit par son esprit, & cet esprit qui influë dans tous ses membres, les unit & les anime selon ses desseins: mais comme à une Societé visible il faut un Chef visible, ce divin Maître a voulu que St. Pierre & ses Successeurs le representassent dans cette qualité de Chef, & qu'ils fussent ses Vicaires sur la terre.

C'est pourquoi on a toujours reconnu le Souverain Pontife pour le Chef visible de l'Eglise: cette expression est consacrée par tous les Catechismes. Jean Hus avoit dit, C'est J. C. seul qui est le Chef de l'Eglise, & non le Pape. Cette proposition fut censurée par la Faculté de Theologie de Paris en ces termes: C'est une erreur, si on ôte au Pape la qualité de Chef, comme l'entendent communément les Docteurs. Le même
 hérétique

hérétique avoit avancé que S. Pierre n'a point été & n'est point Chef de la Sainte Eglise Catholique. Cette proposition fut condamnée par le Concile de Constance.

3. *La Primauté que nous reconnoissons dans le Pape ne se borne pas à une simple prééminence d'honneur. Il est nécessaire, dit S. Irénée, que toutes les Eglises se réunissent à celle de Rome, à cause de sa principale autorité. C'est par ce motif que S. Jérôme consultoit le Siège Apostolique, pour savoir quel parti il devoit prendre sur les contestations qui de son tems affligeoient l'Eglise d'Orient. Comme je ne veux, disoit-il au Pape Damase, suivre que J. C., aussi ne veux-je communiquer qu'avec vôtre Béatitude, c'est-à-dire, avec la Chaite de S. Pierre, je fais que l'Eglise est fondée sur cette pierre : quiconque mange l'Agneau hors de cette maison, est un profane : quiconque ne se trouvera point dans cette Arche, périra par le déluge. Il faut donc, selon la Foi Catholique, reconnoître dans le Souverain Pontife une primauté d'honneur & de juridiction tout ensemble, comme elle a été reconnüe dès les premiers tems de l'Eglise. Cette juridiction n'est pas de pur droit Ecclésiastique, elle est de droit Divin, & d'institution de J. C. Jurisdiction qui fait que les Decrets des Souverains Pontifes regardent toutes & chacune des Eglises ; & que chaque Evêque met au rang de ses devoirs les plus essentiels, de respecter le Pape comme son Supérieur, de lui jurer obéissance, d'avoir recours en tant d'occasions à son autorité, & de lui être soumis selon l'ordre Canonique.*

Vous êtes, écrivoit S. Bernard à Eugene III., le seul Pasteur des Brebis & des Pasteurs.... Car à qui non seulement d'entre les Evêques, mais encore d'entre les Apôtres, ont été, selon la parole du Seigneur, generalement & sans distinction, confiées
toutes

toutes les brébis? Pierre si vous m'aimez, dit J. C., païssez mes brébis: mais quelles sont ces brébis? sont-ce les peuples de cette Ville, de cette Nation, ou d'un certain Royaume? mes brébis, dit le Souverain Pasteur; il n'en désigne pas de certaines, mais il les lui assigne toutes. Rien n'est excepté où rien n'est distingué. Les Apôtres étoient peut-être présents, quand confiant toutes les brébis à un, il recommandoit à tous l'unité dans un seul troupeau & dans un seul Pasteur.

Ce sont ces principes avoués dans tous les siècles, que les Auteurs de la Consultation ont attaqués par des expressions captieuses, dont l'artifice n'est pas difficile à pénétrer: c'est avec une affectation marquée qu'ils ne donnent au Souverain Pontife que le titre de Chef visible dans l'Eglise. Par ce titre le Pape se trouve confondu avec chaque Evêque, qui étant chef de son Eglise particulière, pourroit être aussi appelé chef visible dans l'Eglise. C'est avec la même affectation qu'en parlant de la Primauté du Pape, ils ne donnent au Souverain Pontife qu'une prééminence entre les autres Pasteurs. Ils ne lui attribuent en conséquence aucune juridiction: ils ne disent pas même que cette prééminence lui ait été donnée par J. C. Une partie des Protestans souscrivoit sans peine à cette doctrine: ils ne refuseroient pas au Pape une Primauté & une prééminence d'honneur.

Les Avocats disent encore qu'à parler exactement J. C. seul est Roi & Monarque de l'Eglise: C'est pour ôter au Pape toute l'autorité Monarchique que ce mot seul paroît employé; ce qui précède & ce qui suit dans la Consultation ne le fait que trop connoître. Enfin sous prétexte de relever l'autorité des Evêques & leur dignité, ils semblent établir une espece d'égalité entre le Pape & chaque Evêque, & ne reconnoître d'autres bornes au pouvoir de ces deux puissances,

sances , quoique subordonnées par J. C. même , que celles qu'ont fixées les Canons ; & les Loix de l'Eglise.

Il est vrai que l'Eglise a restreint l'exercice du pouvoir des Evêques en plusieurs points ; mais J. C. lui-même par son institution a prescrit aussi des bornes à cette puissance , qu'il a donnée aux Successeurs des Apôtres ; puissance qu'il a subordonnée au Siège de Pierre , où il a placé la plénitude du pouvoir Apostolique.

M. Bossuet explique dignement cette vérité ; nous le citons volontiers , parce que le témoignage de ce grand Evêque , si instruit de ce qui concerne l'autorité de l'Eglise & la Hierarchie Ecclesiastique , & si accoutumé à approfondir ces matieres en disputant contre les Protestans , doit être d'un grand poids. La puissance , dit ce Prélat en parlant de celle que J. C. donna à ses Apôtres , la puissance donnée à plusieurs porte la restriction dans son partage , au lieu que la puissance donnée à un seul (S. Pierre) & sur tous , & sans exception , emporte la plénitude ; & n'ayant à se partager avec aucune autre , elle n'a de bornes que celles que donne la Regle. C'est pourquoi nos anciens Docteurs de Paris... ont tous reconnu d'une même voix dans la Chaire de saint Pierre la plénitude de la puissance Apostolique ; c'est un point décidé & résolu ; mais ils demandent seulement qu'elle soit réglée dans son exercice par les Canons , c'est-à-dire , par les Loix communes de toute l'Eglise , de peur que s'élevant au dessus de tout , elle ne détruise elle-même ses propres Decrets : ainsi le mystere est entendu : tous reçoivent la même puissance & tous de la même source ; mais non pas tous en même degré , ni avec la même étendue : car J. C. se communique en telle mesure qu'il lui plaît , & toujours de la maniere la plus convenable à établir l'unité de son Eglise.

De toutes les matieres que les Auteurs de la Consultation ont traitées, une de celles qui sont le moins de leur ressort, c'est le Formulaire & l'interprétation des Bulles d'Innocent X. d'Alexandre VII. & de Clement XI. sur la condamnation du Livre & des Propositions de Jansenius.

Ils sont d'autant moins excusables d'avoir prononcé sur ces matieres, qu'ils l'ont fait contre les Loix de l'Etat, aussi bien que contre celles de l'Eglise: au lieu de se conformer à ces Loix, ils les combattent, ou ils les éludent. Quoique les Edits de 1664. & de 1665. aussi-bien que les Arrêts du Conseil de 1668. & 1676. & les Lettres Patentes données en 1705. sur la Bulle Vincam Domini &c. excluent absolument toute distinction & limitation dans la signature du Formulaire, le principal objet des Auteurs de la Consultation est de justifier des souscriptions de cette espece.

Un d'entre eux, c'est celui dont le nom se trouve à la tête des signatures de la Consultation, disoit cependant il y a quelques années dans un Ouvrage qu'il a donné au Public, que l'Eglise, le Clergé, le Roi, & le Parlement ne souffriroient point les limitations que vouloit apporter à la signature du Formulaire un Beneficier pressé par son Evêque de le signer purement & simplement. Il raconte même qu'il conseilla à cet Ecclesiastique de suivre le bon parti qui étoit celui de l'Eglise. Il ajoute que personne ne voulut se charger de cette cause, & qu'elle fut jugée par défaut contre l'Ecclesiastique. Cette même cause alors si décriée, trouve aujourd'hui cinquante Avocats qui la soutiennent: est-il survenu depuis de nouvelles lumieres? ce changement ne prouve-t-il pas plutôt le rapide progrès qu'a fait la séduction, & ne justifie-t-il pas nos allarmes?

Les Partisans de Jansenius se sont toujours déclarés
contre

contre la signature pure & simple du Formulaire, afin de soustraire le Livre & la doctrine de Jansenius à la condamnation, que les Souverains Pontifes avoient fait des cinq Propositions extraites de cet Ouvrage. C'est dans cet esprit qu'ils ont cherché à établir des distinctions pour éluder les signatures que l'Eglise exigeoit d'eux, & qu'ils ont prétendu qu'il suffit d'avoir une soumission de respect & de silence pour ce qui a été décidé sur le Fait de Jansenius. L'Eglise au contraire, instruite de leurs artifices n'a jamais admis dans ces signatures ni distinction, ni restriction, ni réserve: Elle a traité comme des réfractaires à son autorité, ceux qui ne condamnoient pas les cinq propositions, ou qui, en les condamnant, ne les condamnoient pas dans le sens du Livre de Jansenius: Elle a regardé ce silence orgueilleux, qu'on couvroit du nom de respect, comme un subterfuge suggéré par l'indocilité: en un mot elle a reprouvé toute obéissance, qui ne supposoit pas une soumission réelle & absolue du cœur & de l'esprit. Mr. de Senex n'a pas craint d'autoriser par un Mandement la conduite des partisans de Jansenius; il a été même jusqu'à dire qu'il désireroit de voir abolir cette signature, qui avoit causé tant de maux dans l'Eglise. Les 50. Avocats se déclarent ouvertement pour cette doctrine: Ils avancent que ce qui a été dit par Mr. de Senex sur ce point n'offre aucun corps de délit; & ils soutiennent constamment la suffisance d'une soumission de silence & de discipline quant au Fait de Jansenius.

Peut-on douter que le jugement qui prescrit la signature pure & simple du Formulaire, n'émane de l'autorité de l'Eglise? Le jugement est rendu, disoit Mr. Bossuet, sur une matière qui appartient au Tribunal de l'Eglise: il est rendu par le saint Siège: il est rendu avec connoissance, & le Pape Alexandre

dre VII. a déclaré à toute l'Eglise l'examen exact qu'à fait son Prédecesseur, non seulement du droit, mais du fait : Enfin il a reçu sa dernière forme par l'acceptation unanime de tous ceux qui ont caractère & autorité de Juges dans l'Eglise, c'est-à-dire, des Evêques.

Cette Loi respectable par l'autorité, dont elle émane, ne l'est pas moins par la sagesse qui l'a dictée. L'Eglise a crû souvent qu'il étoit de sa prudence d'exiger de ses enfans des déclarations d'une soumission absolue, non seulement à la condamnation des erreurs qu'elle réprouvoit, mais encore à celle des livres qui les renfermoient, & quelquefois même à celle des personnes qui en étoient les Auteurs. Les Avocats sont forcés de convenir de cette vérité. Si en différentes occasions, disent-ils, Elle (l'Eglise) a ordonné que l'on dit anathème aux personnes & à leurs écrits, où les faits étoient constans & notoires, & n'étoient contestés par personne, où l'on avoit un juste sujet d'apprehender que ceux qui contestoient les faits, ne voulussent épargner les personnes & les Ecrits, dans la vûe d'épargner l'erreur même.

Comment peut-on avancer encore aujourd'hui, que l'Eglise n'a exigé qu'on dit anathème aux personnes & à leurs écrits que dans les occasions où les faits étoient notoires & n'étoient contestés par personne? déjà cent fois le faux de cette prétention a été démontré. L'obligation que le Concile de Nicée imposa de souscrire la condamnation d'Arius, malgré la résistance de plusieurs Evêques: ce qui se passa au Concile d'Ephefc par rapport à la condamnation de Nestorius, nonobstant l'opposition de Jean d'Antioche & de tous les Evêques, qui lui étoient unis, & tant d'autres exemples, prouvent le contraire. Il ne serviroit de rien d'objecter, disoit encore Mr. Bossuet, que

que les faits qu'on inferoit dans ces professions de foi, étoient tellement notoires, que les Hérétiques mêmes en convenoient. Premièrement il n'est pas ainsi ; on n'inferoit dans ces professions de foi que des faits jugés par l'Eglise, mais on n'attendoit pas pour cela que tout le monde en convint. Saint Gregoire ne pouvoit ignorer combien de personnes disconvenoit du fait de Theodore, Theodoret, & d'Ibas : il ne l'en comprend pas moins avec les autres dans la même profession de foi & sous le même anathême, parce qu'il lui suffisoit qu'il fut jugé. *Il est remarquable que saint Gregoire conclut ainsi la profession de foi dont parle Mr. Bossuet.* Je réproue toutes les personnes que ces venerables Conciles réprouvent. . . . Quiconque donc pense autrement qu'il soit anathême. *Bien loin donc que l'Eglise n'imposât l'obligation de dire anathême aux Personnes & aux Ecrits que dans les cas où les faits étoient notoires & n'étoient pas contestés, c'étoit au contraire dans ceux où il y avoit contestation, & où elle avoit un juste sujet d'apprehender que ceux qui contestent les faits, ne voulussent épargner les personnes & les écrits dans la vûe d'épargner les erreurs mêmes. C'étoit alors principalement qu'elle vouloit être assurée qu'on pensoit comme elle, & que sous peine d'anathême elle en exigeoit des témoignages.*

La conduite de l'Eglise par rapport à la signature du Formulaire, est fondée sur le même motif ; elle a senti qu'un parti aussi indocile qu'artificieux cherchoit à soustraire à la censure le Livre de Jansenius, pour avoir la liberté de soutenir les erreurs qui y sont renfermées, & que c'étoit-là l'unique objet de ce parti, lors qu'il presentoit le fait de Jansenius comme un fait douteux & incertain, comme un fait sur lequel l'Eglise pouvoit se tromper & s'étoit trompée

pée réellement, comme un fait de nulle importance, & qu'on pouvoit croire ou rejeter indifféremment.

D'un côté les défenseurs de *Jansenius*, en déclarant qu'ils adhéroient à la censure des cinq Propositions, ne laissoient pas de publier que jamais personne ne les avoit soutenues; que le *Jansenisme* n'étoit qu'un phantôme; que toute cette affaire n'étoit qu'une invention des ennemis de la grace de *J. C.* pour vexer les véritables Disciples de saint *Augustin*.

D'un autre côté la doctrine de *Jansenius* reparoissoit chaque jour sous différentes formes dans tous les Ecrits que le parti publioit alors; Ecrits où les principes de cet Auteur sur la possibilité des commandemens, sur la mort de *J. C.*, sur la liberté & sur la grace, se trouvoient tantôt développés clairement, & tantôt enveloppés avec adresse, selon que ceux, qui les composoient, avoient plus ou moins de hardiesse ou d'artifice.

Que pouvoit penser l'Eglise, si ce n'est qu'il se formoit un parti dans lequel on ne regardoit point la doctrine de *Jansenius* comme condamnée, & où l'on prétendoit l'enseigner & la défendre malgré les Bulles des Souverains Pontifes, qui après la discussion la plus exacte, avoient expressément déclaré qu'ils condamnoient les cinq Propositions dans le sens du Livre de *Jansenius*; & malgré les assemblées du Clergé, qui en ayant fait aussi un examen particulier, avoient reconnu que les erreurs prosrites dans ces Propositions, l'étoient dans le sens de ce même Livre.

Les desseins des partisans de *Jansenius* se manifestoient encore plus par l'explication, qu'ils donnoient à la censure des cinq Propositions. A les entendre ce n'étoit pas le sens de *Jansenius*, mais le sens de *Calvin*, qui y étoit condamné. Ils l'ont soutenu dans divers Ecrits, qui ont paru depuis la Bulle d'Inno-

des Princes &c. Mars 1729. 173

cent X. Cependant le sens de Calvin n'avoit pas été le principal objet de la discussion, qui se fit devant ce Pape, ni par conséquent l'objet principal de sa Bulle: d'ailleurs les cinq Propositions dans leur sens propre & naturel n'en sont pas susceptibles, & les défenseurs de ces Propositions le soutenoient eux-mêmes avant cette Bulle d'Innocent X. A la vérité les erreurs des cinq Propositions tiennent beaucoup de celle de Calvin, comme l'erreur des Demi Pelagiens tenoit beaucoup de celle des Pelagiens, cependant à prendre chacune de ces Propositions dans son sens propre & naturel, on y trouve une erreur différente de celle de Calvin: nous le montrerons sans peine par l'examen de la première proposition: on le montreroit de même par l'examen des autres, si la crainte que nous avons de rendre cet Ecrit trop long, ne nous empêchoit d'en faire la discussion.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ESPAGNE, & en PORTUGAL,
depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. Malgré la rigueur de la saison, le départ de la Cour pour Badajox, où l'échange des deux Princesses des Asturies & de Brezil doit se faire, est toujours résolu pour le mois de Janvier. Tout est ici en mouvement pour ce voyage, & on n'y paroît occupé d'autre chose. La suite de L. M. & des Infants qui les accompagneront, sera très-nombreuse, & comme on se propose de rendre cette cérémonie des plus pompeuse, les Ministres d'Etat & ceux des Puissances étrangères qui suivront la Cour, les Grands & les Officiers de la Couronne

M

font,

font , dit-on , des dépenses inouïes pour paroître avec éclat. Le 28. Decembre on commença à faire partir les gros bagages, & les trois Escadrons des Gardes du Corps qui font commandés, à la tête desquels se mit le Duc de Bournonville, prirent les devans. Les Ambassadeurs du Roi de *Sardaigne* & de *L. H. P.* les Etats Généraux des *Provinces Unies*, sont aussi partis, de même qu'une partie des Dames de la Reine, & les autres Ministres étrangers suivent journellement avec leurs trains, pour éviter la confusion & l'embaras sur la route. Le Roi & la Reine font état d'arriver le 18. ou le 20. à *Badajox*, & employeront, dit-on, près de trois mois à ce voyage ; L. Maj. ayant résolu à leur retour, & avant de revenir à *Madrid*, de faire la visite des principales Villes du Royaume, telles que sont *Cadix*, *Seville*, *Grenade*, *Cordoïe*, & autres. Sur le rapport qu'a fait Mr. Patinho à son retour de *Guadalaxara*, le Roi y a encore envoyé un de ses Ministres, avec ordre de prendre de plus exactes informations de l'état de la Fabrique des Draps, dont l'établissement a déjà coûté à S. M. de grosses sommes, & dont elle n'a retiré jusqu'ici que très-peu de profit, par la négligence de ceux à qui la conduite de cette Manufacture a été confiée.

II. Il y a aparence que les négociations de Paix languiront pendant le tumulte & le dérangement que le voyage de L. M. va occasionner ; c'est un tems peu propre à des affaires aussi sérieuses & aussi importantes, & pour lesquelles la Cour ne marque pas d'ailleurs beaucoup d'empressement. Cependant on debite qu'avant son départ pour *Badajox*, elle dépêchera un Exprés à celle de *France* pour l'informer de sa dernière résolution : on assure même que le Roi se dispose de jour en jour à consentir au rétablissement de la tranquillité generale, & que le Duc
de

de Bournonville ayant représenté à la Reine qu'il seroit avantageux à l'Espagne de s'accommoder avec la Grande-Bretagne, & que ce seroit le moyen de faire reflourir le Commerce, L. M. paroissoient y faire quelque attention. Mais quel fond à faire sur de semblables conjectures, tant qu'on ne verra pas cette Couronne s'expliquer plus nettement, & se rendre aux propositions pacifiques qui lui ont été faites jusqu'à présent ? On a fait marcher quelques Régimens de renfort vers l'Andalousie, & on y transporte quantité de munitions de guerre & de bouche, avec des fascines & des gabions. On fait aussi défilier beaucoup de Troupes vers la Galice, & on continué sans relâche à St. Andero & dans les Ports de Biscaye, l'équipement de la Flotte que l'on se propose de mettre en mer au Printems prochain, en cas de besoin. On dit que le Duc de Richmond qui a fait quelque séjour ici, ayant voulu acheter des Chevaux dans l'Andalousie, les Gouverneurs des Places s'y sont opposés, sous prétexte que le Roi avoit besoin de Chevaux pour remonter sa Cavalerie ; mais que S. M. en ayant été informée, avoit fait sçavoir à ce Seigneur qu'il pouvoit acheter tous les Chevaux dont il auroit besoin pour les équipages & pour sa suite, & qu'Elle étoit prête en toute occasion de témoigner aux Sujets de la Grande Bretagne, son désir ardent de vivre en bonne intelligence avec leur Roi. Nouveau préjugé favorable ; mais qui ne décide rien en faveur de l'accommodement entre les deux Couronnes, qui est l'objet de l'attention de toute l'Europe.

III. On voit des copies d'un Traité de Commerce que l'on dit conclu entre cette Cour & celle de Russie, contenant en substance les articles suivans.

1. Il y aura en consequence du present Traité une amitié sincere entre l'Empereur de Russie & le Roi d'Espagne.

2. Toutes les Marchandises que les Vaisseaux de Russie porteront dans les Ports d'Espagne, ne payeront que la moitié des droits que les autres Nations payent ; à condition que parmi leur cargaison il y aura une certaine quantité de matériaux nécessaires pour la construction des Vaisseaux.

3. Les Vaisseaux d'Espagne jouiront des mêmes avantages dans tous les Ports de Russie, & outre cela, toutes les liqueurs qu'ils y apporteront, seront exemptes de tous impôts.

4. Il sera permis au Roi d'Espagne, en vertu du présent Traité, de faire construire à ses dépens dans les Ports de Russie, tous les Vaisseaux dont il aura besoin, tant pour le Commerce que pour la Guerre.

5. Les Négocians de Russie auront aussi la permission d'envoyer tous les ans un Vaisseau en Amérique pour y trafiquer &c.

Il est, à ce que l'on mande, arrivé à la Corogne un Bâtiment parti de Cartagene le 28. Novembre dernier, qui rapporte que les Gallions en avoient fait voile le 16. du même mois, pour se rendre à la Havane, & de là à Cadix. On apprend qu'on a commencé en Suisse la levée de six mille hommes dans les Cantons Catholiques Romains, pour le service de cette Couronne, & que le Ministre de S. M. auprès du Corps Helvetique qui réside à Lucerne, fait solliciter les Lignes Grises de leur accorder le passage sur les terres de leur République, pour se rendre à Genes, & être transportés de là par mer en Espagne.

IV. Le premier Janvier le Roi & la Reine reçurent les complimens à l'ordinaire sur le renouvellement de l'année, & L. M. allerent faire leurs dévotions dans l'Eglise de Notre-Dame d'Atocha. Le 3. le Roi accompagné du Prince des Asturies & des Infans Dom Carlos & Dom Philippe, alla chasser

aux environs de *Zadzuela*. Mr. Bichi étant arrivé ici de *Portugal*, eut dernièrement une seconde Audience de L. M. qui lui ont promis leur protection, & d'employer en sa faveur leurs bons offices auprès du Pape : ce Prélat ira voir l'*Escorial*, le Château de *St. Ildefonse*, & les autres Maisons Royales, en attendant les ordres de S. S. pour se rendre à *Rome*. S. M. a nommé Dom Louis Lazo de la Vega, le Comte de *St. Estevan de Gormas & d'Oropeza*, & le Comte de *Fuenzalida*, Gentilshommes de la Chambre, & Dom Bonaventura de *Pinedo*, & Dom Barthelemi de *las Torres & de la Vega*, Ponce de *Leon*, ont été honorés du titre de *Castille* pour eux & leurs descendans à perpétuité. Le Comte de *Montejo* est parti en poste pour *Lisbonne*, avec de magnifiques presens que le Prince des Asturies envoie à la Princesse sa fiancée. Lorsque la cérémonie de l'échange se fera, le Marquis d'*Abrantes*, Ambassadeur Extraordinaire de S. M. Portugaise, aura des Equipages des plus somptueux, & une suite encore plus nombreuse que lorsque S. Ex. fit son entrée publique à *Madrid*; & le Comte de *Königsbeck*, Ambassadeur de l'Empereur, & la Comtesse son Epouse qui doivent suivre L. M. à *Badajox*, se disposent à y faire une très-belle figure.

V. Les dernières Lettres qu'on reçoit portent, que le 7. sur les 10. heures du matin, le Roi & la Reine partirent de *Madrid* pour *Badajox* avec toute la Famille Royale, excepté l'Infant Dom Louis, & l'Infante Dona Marie Therese, qui sont restés au Palais Royal à cause de leur bas âge; que la suite de L. M. étoit des plus nombreuse; mais que diverses personnes qui avoient pris les devans, étoient mortes de froid sur la route. On aura le mois prochain un plus ample détail, les nouvelles de ce Pays ayant été retardées par la mauvaise saison & la difficulté des chemins.

VI. *Cadix*. Le Gouverneur General de cette Province, a été informé par un Exprés depeché de *Madrid*, que le Roi & la Reine faisoient état de partir le 7. Janvier pour *Badajoz*, & qu'après l'échange des deux Princesses, L. M. viendroient faire un tour en cette Ville; que Mr. Patinho les accompagneroit avec peu de suite, & que le Roi y resteroit jusqu'à l'arrivée des Gallions, pour avoir le plaisir de les voir entrer dans la Baye: on les attend toujours pour le mois de Fevrier. Les deux Vaisseaux pour *Buenos Ayres* ont mis à la voile avec un vent favorable. On est informé que l'Escadre Hollandoise, commandée par le Contr'Amiral Grave, & qui partit dernièrement de *Livourne* pour revenir ici, mouilla l'ancre le premier Janvier à *Malaga*, après avoir été battuë par une violente tempête.

VII. *Gibraltar*. Le Ministre que le Roi de la *Grande Bretagne* envoyoit à la Cour du Roi de *Maroc*, est toujours ici, attendant, pour aller executer sa Commission, que les troubles que la guerre civile occasionne en ce Pays, soient pacifiés. L'Escadre que S. M. Britanique a envoyée dans la *Mediterranée*, tient si fort en bride les Corsaires de *Salé*, que depuis deux mois aucun d'eux n'a osé insulter le Pavillon Anglois. Les fortifications dont on augmente cette Place, seront perfectionnées au plû-tard pour la fin du mois de Mars prochain.

VIII. *Portugal*. On prétend que ç'a été à la priere du Marquis de Capicelatro Ambassadeur d'*Espagne*, & du Cardinal de Motta, que le Roi a permis à Mr. Bichi de sortir du Royaume. S. M. paroît assez contente de la médiation dont le Roi d'*Espagne* s'est chargé, pour ajuster à l'amiable cette affaire avec le St. Siege; cependant on ne voit pas qu'elle ait encore rien operé, & on doute même qu'il puisse y parvenir, à cause de quelques nouveaux sujets
de

de mécontentement que S. M. prétend avoir reçûs du St. Pere, enti'autres, de n'avoir pas compris Mr. Bichi dans la dernière promotion qui s'est faite, comme S. S. s'y étoit, dit on, engagée. On vient de renouveler les Edits contre les Portugais qui ne veulent pas quitter la Ville de Rome, & on a confisqué les biens de quelques-uns d'entre ceux qui refusent d'y obéir. Le Roi s'est aussi fait donner une liste exacte de toutes les personnes qui sont detenuës dans les prisons de l'Inquisition, & leur a accordé la permission d'avoir chacun un Avocat pour défendre leur cause, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué jusqu'ici, comme étant contre l'usage de ce redoutable Tribunal. S. M. a ordonné de faire fondre 16. pieces de Canon à ses Armes, dont Elle veut faire present au Grand Maître de Malthe, pour les placer au Fort Manuel qu'il a fait construire depuis peu. Le Comte de Harrach Ambassadeur de la Religion qui étoit venu ici avec deux Vaisseaux de guerre pour executer une Commission, n'attend qu'un vent favorable pour sortir du Tage & mettre à la voile.

IX. Sur l'avis qu'on a reçu que le Roi & la Reine d'Espagne étoient partis le 7. Janvier de Madrid pour Badajox, la Cour partira aussi incessamment, & se rendra à Elvas sur les frontieres de ce Royaume, où l'échange des Infantes d'Espagne & de Portugal doit se faire. Les préparatifs pour cette ceremonie sont d'une magnificence surprenante; le Roi a fait construire exprés pour cela un beau Palais à Pegons, & S. M. a permis d'y bâtir des maisons; mais comme le terrain y est extrêmement sablonneux, on ne croit pas que personne veuille s'y aller établir: Le 4. le Comte de Montejo arriva de Madrid à Lisbonne, chargé de magnifiques presens pour la Princesse fiancée au Prince des Asturies. Le Roi a augmenté de 120. mille Cruzades les appointemens de
l'Infant

l'Infant Dom Antoine son Frere, & lui a fait present outre cela d'une somme de 80. mille Cruzades. Le 5. la Flotte de la *Baye de tous les Saints* arriva heureusement dans le *Tage* avec un Vaisseau de *Goa* ; n'ayant été que 40. jours à faire le trajet. On n'est pas informé au juste de sa Cargaïson, on dit seulement qu'elle consiste entr'autres en 90000. Caïsses de sucre, 9000. rouleaux de Tabac, & une quantité considerable d'or. Un des Vaisseaux qu'on attendoit de *Marahan*, a été, dit-on, obligé par le mauvais tems, de relâcher en *Galice*.

X. On vient d'apprendre que le Roi & la Reine, le Prince de *Brezil*, l'Infante & toute la Cour, partirent le 11. pour se rendre à *Elvas* où se doit faire l'échange des Princesses de *Portugal* & d'*Espagne* ; que la Cour paroîtra à cette ceremonie avec tout l'éclat & la magnificence la plus recherchée ; mais que L. M. se proposent d'y assister en habits simples & unis ; que la Cour manquant de voitures pour le voyage, le Roi avoit fait prendre les Mulets des Particuliers pour s'en servir, & les avoit fait estimer. La Flotte de *Fernambuc* & les Vaisseaux destinés pour le *Brezil* sont prêts à mettre à la voile, & la Cargaïson des deux Vaisseaux arrivés depuis peu de *Marahan*, & celle d'un troisiéme qui a été obligé de relâcher en *Galice*, consiste en 21940. robes de Cacao, 13321. robes de Sucre, 1892. robes de Cloux de Girofle, & 1021. robes de Sasse pareille. Le Roi avant son départ a ordonné l'élargissement de plusieurs personnes qui étoient dans les prisons de l'Inquisition ; comme le Grand Inquisiteur a protesté contre cette nouveauté, S. M. lui a fait sçavoir de suspendre les fonctions de sa Charge, jusqu'à ce qu'elle ait nommé des Commissaires pour instruire le Procés des coupables, & les Avocats nommés pour défendre leur cause, font, dit-on,

dit-on, les plus celebres de cette Ville, & les moins attachés au St. Siege.

XI. *Barbarie.* Les dernières Lettres qu'on reçoit de ce Pays par la voye de *Tetuan*, portent que l'Armée des Noirs commandée par Muley Hamet Deby Roi de *Maroc*, avoit pris d'assaut la Ville de *Fez* qu'elle assiegeoit, après l'avoir presque détruite par un bombardement; que Muley Abdelmalec qui s'y étoit enfermé, après avoir soutenu un long siege, s'étoit retiré à quelques lieues de là dans une Mosquée dont les avenues étoient fortifiées; mais qu'on prévoyoit que ne pouvant s'y maintenir à cause du désordre de ses affaires & la ruine de son parti, il seroit obligé de chercher un asile chez quelque Prince voisin, pour se soustraire à la fureur de son Frere. Que cet événement tout décisif qu'il paroïssoit, ne mettroit pas fin à la guerre civile qui déchire ce Royaume, un nouveau Parti s'étant formé, qui prétend soutenir les droits à la Couronne de la famille de *Gaïllan*, en vertu de ses anciennes prétentions, qu'elle tâcha inutilement de faire valoir, dès le tems que le dernier Roi, feu Muley Ismaël, monta sur le Trône.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Après que le Pape eut fait éclater sa joye dans le Consistoire secret tenu le 8. Novembre dernier, au sujet de l'acceptation de la Constitution *Unigenitus* par le Cardinal de Noailles: Voyez ce qui en est rapporté dans le précédent Journal, S. S. écrivit dès le lendemain la Lettre suivante à Son Eminence.

BENOIST

BENOIST XIII.

Trés-Cher Fils, Salut & Benediction Apostolique.

LE jour de la Fête de St. Charles Borromée, après avoir recité le matin les Vigiles de ce Saint, on me presenta une Copie imprimée de votre Mandement, du 11. du passé, au sujet de l'acceptation solennelle de la Constitution Unigenitus, de Clement XI. de glorieuse Memoire. Après l'avoir lû, je m'humiliai devant le Pasteur Eternel, & m'étant prosterné, je priai le Saint Archevêque de Milan, que la Sollicitude Pastorale a rendu glorieux, de rendre grâces à la Souveraine Bonté Divine, pour l'extrême Consolation que m'a donné une nouvelle aussi désirée, dont d'ailleurs je n'étois toujours flaté, vû l'ancienne connoissance que j'avois, non seulement de votre Doctrine particuliere, mais aussi de votre Pieté & de votre Zèle pour la Paix de l'Eglise. Cette Joye augmenta considerablement, lors que le Cardinal de Polignac me communiqua votre très obligeante Lettre du 23. du même mois. Je puis vous repeter avec St. Paul, ma Confiance est grande en vous, ma glorification est grande par vous, je suis rempli de Consolation, je superabonde de joye.

Le motif d'une si grande allegresse me vient de vos très sinceres expressions ; de sorte que je puis dire avec St. Augustin, je n'ai point vû votre Cœur, mais j'ai entendu les Voix, témoins de votre Cœur. J'ai voulu que ces mêmes Voix fussent entendues hier en plein Consistoire, que j'avois assemblé pour cette seule affaire, & j'ai vû, avec un nouvel accroissement de ma Joye, l'allegresse universelle. & l'aplaississement de vos Venerables Freres & Collegues.

Une chose attriste notre Cœur, c'est de voir par votre Lettre, que vous êtes traversé par quelques-uns de vos Sujets Refractaires, & comme, selon ce
qu'écrivit

qu'écrivit l'Apôtre à Timothée, Jannes & Jambres ont résisté à Moïse, ceux-ci pareillement résistèrent à la vérité; mais je suis bien-aise, Monsieur le Cardinal, de vous faire resouvenir du sentiment de St. Augustin, que; Quoique quelques-uns d'entr'eux résistent, cependant la véritable Mere reçoit en joye dans son sein une grande multitude de Peuple. Néanmoins nous devons esperer que par votre glorieux exemple, & par les puissantes exhortations, que suivant votre Lettre, vous ferez par les Armes de Charité, de Sapience & d'Autorité, ils se soumettront enfin, soit qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, à l'obéissance de leur très digne Pasteur. J'espere tant de la Clemence Divine, comme m'enseigne St. Thomas; contre des Gens, que le Seigneur, de l'abondance de sa bonté, prévient par son secours, & même ceux qui s'opposent à la Grace, en les avertissant du mal, & les convertissant au bien.

Je vous prie en outre de mépriser la basse imposture de l'Ecrit en date du 22. Août, qu'on vous attribue, & dont la fausseté paroît évidemment pour 3. raisons. Premièrement, parce que vous n'êtes pas une personne capable de publier de pareilles extravagances, En 2. lieu, parce que pendant qu'on travailloit avec chaleur à faire cesser la tempête & les dissensions, il n'étoit point tems d'en exciter de nouvelles. En 3. lieu, parce que les Calomnieurs supposent, que vous avez fait Dépositaire de ce malin Ecrit, un Evêque, qui s'est déclaré trop scandaleusement, ennemi de la Paix & de la Concorde.

Je voudrois que les Auteurs de la calomnie répondissent à ces 3. Reflexions; je me fers contre eux des Paroles du Grand St. Augustin, Dieu veuille qu'ils

qu'ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils s'interrogent, qu'ils s'examinent, & qu'ils se répondent.

En attendant, que les Cardinaux qui résident en cette Cour, ayent, avec un zèle Sacerdotal, prié le Roi Chrétien, de ne pas permettre que les Tribunaux Laïques empêchent l'exécution des Saintes menaces, contenues dans votredit Mandement, Nous vous promettons toute notre assistance pour confondre ceux qui osent donner de mauvaises interpretations aux Lettres Apostoliques.

Que le Tout-Puissant me conserve pendant longues années & en parfaite Santé, votre Personne très-aimée. C'est en son très-saint Nom, & avec toute la Plénitude de notre affection, que nous vous donnons la Benediction Apostolique. Fait à Rome le 9. Novembre 1728., & le 5. de notre Pontificat.

II. Quoique le Cardinal Barberin ait été suspendu par le Pape de la dignité de Vice Doyen du Sacré College, pour les raisons rapportées dans le précédent Journal, tous les autres Cardinaux n'ont pas laissé de complimenter Son Em. sur les fêtes de Noël, & ce Prélat a même assisté à la dernière Congregation du St. Office, quoique cela lui eut été expressément défendu par S. S. La Princesse douairière de Palestrine, qui est toujours très-mécontente du mariage de la Princesse sa fille, a quitté le Palais Barberin, & s'est retirée chez le Duc de Salviati son Beaufrere. Un écrit que le Marquis Ottieri a mis depuis peu au jour, a été supprimé sur les instances du Cardinal de Polignac Ministre de France, & le Pape a nommé une Congregation particuliere composée des Cardinaux Alexandre Albani, Banchieri, & Porcia, pour l'examiner à fond: la Charge de Surintendant des Ecuries de S. S. dont étoit pourvu ce Gentilhomme, a été donnée par le Cardinal Cof-

cia au Marquis Abbati. L'Archevêque de *Lucques* étant mort depuis peu, S. S. paroissoit vouloir disposer de cette Eglise en faveur du Cardinal Selli; mais la République s'y oppose fortement, parce que les Cardinaux sont exclus de cet Archevêché, & que d'ailleurs ce Prélat est étranger. L'Abbé Scarlati, Agent de la Maison de *Baviere*, envoya dernièrement à l'Electeur de *Cologne* la Bulle du Pape pour l'Evêché d'*Osnabruck*, dont S. A. S. E. a depuis peu été pourvû.

III. Le Cardinal Coscia qui s'est fait reconnoître de la Famille de Baltazar Coscia, connu sous le nom de *Jean XXII.*, a fait ajouter à ses armes le pavillon & les clefs, & c'est en cette considération que Son Em. a obtenu de l'Empereur le rang parmi la principale Noblesse de *Naples*. Le Cardinal Annibal Albani s'étant retiré à *Urbain*, fort mécontent, particulièrement de la trop grande faveur du Cardinal Coscia, a fait faire de nouvelles instances auprès du Pape, pour lui accorder la démission de la Charge de Camerlingue; mais S. S. refuse d'y donner son consentement, & ayant mandé dernièrement au *Vatican* le Cardinal Alexandre Albani, Elle s'entretint quelque tems avec lui, & le chargea du soin de détourner de ce dessein le Cardinal son frere, & de l'engager de revenir au plutôt à *Rome*. Le Pape a ordonné une reforme dans sa Maison, & son Major-dôme a fait vendre 26. Chevaux, & congédié 3. Cochers & 6. Valets d'Ecurie comme étant superflus, & ne servant qu'à entretenir le luxe de quelques Prélats Domestiques. C'est aussi par ses ordres, & de son consentement, qu'on va vendre des Calices dont le Sénat Romain avoit fait present à l'Eglise de la *Minerve*, de même que toute l'argenterie superflue qui est dans la Sacrificie, pour en employer le produit à trois grandes Statuës d'argent, qui

qui représenteront *St. Thomas d'Aquin*, *Albert le Grand*, & le Pape *Innocent* mort à *Perouse*, qui doit être mis au rang des Saints. Le Prince Chigi est fort affligé de la maladie de son troisième fils, qui est abandonné des Médecins.

IV. Le premier jour de l'an, fête de la *Circumcision*, le Pape, accompagné du Sacré College, tint Chapelle publique dans l'Eglise de *St. Jean de Larran*. Le 2. S. S. se rendit dans celle de *Ste. Praxede*, où l'on avoit découvert sous le grand Autel les Corps des saintes *Praxede*, *Prudentienne* & *Balsine*, trois sœurs qui furent martyrisées il y a près de 9. siècles: S. S. accompagnée du Cardinal Fini, porta sur ses épaules l'urne dans laquelle leurs os étoient enfermés, & elle fut déposée dans un lieu sacré, pour la remettre ensuite solennellement sous ledit Autel, lorsqu'il sera rebâti. Le Comte d'Almenara, ci-devant Viceroi provisionnel du Royaume de *Naples*, partit le 3. pour continuer son voyage de *Vienne*. Le Prince de *Ste. Croix* a reçu avis que le Roi d'*Espagne* lui avoit confirmé le titre de Grand, que l'Empereur lui avoit ci-devant conféré; & le Pere Bully, Recteur du College de *St. Bonaventure*, ayant accepté l'Evêché de *Bovino* dans le Royaume de *Naples*, le Pape l'a déclaré Consulteur du *St. Office*, & son Theologien. Mr. Nicolas Incoronati, les Marquis Nesmez & Jules Rizi, ont été nommés Conservateurs de cette Ville pour les trois premiers mois de cette année, & le fils du Marquis Giotti en a été fait Prieur. S. S. a envoyé au Cardinal Barberin un de ses Prélats Domestiques, pour se plaindre de ce que nonobstant ses défenses, il a assisté à la Congregation du *St. Office*; on assure que Son Eminence va mettre au jour un Manifeste contenant les raisons qui l'ont engagé de consentir au mariage de *Dona Cornelia Barberin* sa nièce, avec le Prince de *Carbognano*,

bognano , & pour faire voir au public que son intention n'a pas été de contrevenir aux ordres du Pape , ni à ceux de l'Empereur : cependant Dom Mattei Barberin est sorti depuis peu à l'improviste de cette Ville de *Rome* , pour se rendre , dit-on , à la Cour de *Vienne*. La ceremonie de la Canonisation du B. *Jean Nepomucene*, est fixée au jour de la fête de St. Joseph ; & on a commencé avec la permission du Pape la representation de l'Opera dans les Theatres d'*Aliberti*, de *Capranica* & de la *Paix*. Il se tient de frequentes Congregations sur les affaires de la *Chine* qui paroissent assez embrouillées.

V. Le démêlé avec la Cour de *Portugal* ne s'accorde pas. Le Majordôme de l'Ambassadeur de cette Couronne qui étoit resté ici, en partit dernièrement selon les ordres réitérés qu'il en avoit reçu de la Cour ; & le 7. étant le terme fixé par le Roi aux Portugais qui étoient en cette Capitale, d'en sortir, ils ont tous obéi. S. M. Portugalle vient encore d'ordonner de transporter à *Livourne* & de là à *Lisbonne*, le grand modele du *Vatican*, & les autres effets précieux qui lui appartiennent, & qui avoient été laissés en cette Ville. Le 11. il se tint en presence de S. S. une Congregation des Rites, sur la prochaine Canonisation du Bienh. *Jean Nepomucene*. Mr. Vico a publié un Ecrit par lequel il fait voir, que toutes les Canonisations doivent se faire à l'avenir dans l'Eglise de *Saint Jean de Latran*, & non pas dans la Basilique de *Saint Pierre* comme le prétendent les Chanoines, & un de ces derniers l'ayant refusé par un autre Ecrit, le Pape en a paru si irrité, qu'après en avoir fait la lecture, il l'a mis en pieces & jetté au feu. Le 13. la Congregation établie sur le différend avec la Cour de *Portugal*, s'assembla chez le Cardinal Lercari Secrétaire d'Etat, & le même jour le Cardinal Cozza fut tout-à-coup surpris d'un
astme,

afme , dont on ne croit pas qu'il puisse échaper. On s'apperçoit que les plus anciens Cardinaux rendent de fréquentes visites nocturnes au Cardinal Barberin, & que le Cardinal Alexandre Albani & la Duchesse de Soriano sa belle-sœur en font de même a la principale Noblesse de cette Ville ; ce qui fait juger qu'il y a quelques nouvelles intrigues en campagne. L'Empereur a assigné au Duc Perelli une pension annuelle de 6000. florins sur la Chambre Royale de Naples , en considération des soins que ce Seigneur s'est donnés pour obtenir l'expédition de la Bulle de la Monarchie de Sicile, & le Roi d'Espagne a promis au Cardinal Bentivoglio d'élever à la Grandesse le Marquis son neveu. La Republique de Luques sollicite avec instance auprès du Pape , l'Archevêché de cette Ville pour l'Abbé Vanni , son Envoyé à la Cour de Vienne. Le Cardinal Belluga Portugais a envoyé ordre de louer pour lui le Palais Bonelli, ce qui fait renaître l'espérance d'un prochain accommodement entre les deux Cours.

VI. On publia le 17. le Decret de Canonisation du Bienheureux Jean Nepomucene , qui se fera, comme nous l'avons déjà dit , le 19. Mars, jour de la fête de saint Joseph , dans l'Eglise de Saint Jean de Latran. Jean Nepomucene étoit un Prêtre séculier, Confesseur d'une Reine de Boheme , mort à Prague en odeur de sainteté , & dont la memoire est en grande veneration par toute l'Allemagne. Immédiatement après cette ceremonie , le Pape fait état de partir pour Benevent , & S. S. a déclaré qu'à son retour Elle fera aussi la Canonisation de la Bienheureuse Julienne Falconieri. Le 18. au matin l'Intendant du Cardinal Cozza vint demander au Pape la benediction *in articulo mortis* pour son maître qui étoit à l'agonie , S. S. la lui envoya d'abord , & se rendit l'après-midi chez Son Eminence pour la lui
donner

donner Elle-même & lui faire la recommandation de l'ame : à une heure du matin ce Cardinal expira , laissant un Chapeau vacant dans le sacré College. S. S. fit dire aussitôt au General des Cordeliers, de ne point disposer de l'Appartement que le défunt occupoit dans le Couvent d'*Ara-Cœli* , parce qu'Elle vouloit remplir sa place d'un Sujet du même Ordre, & qu'ayant donné une fois ce Chapeau à *Saint François* , Elle vouloit le lui rendre. Dès que le Cardinal Accoramboni eut appris la mort du Cardinal Cozza, il envoya au Pape sa démission de l'Evêché d'*Imola*, & de la pension annuelle de 1000. écus dont il jouïit, & fit supplier S. S. de lui accorder l'Abbaye de *Possenza* qui étoit vacante ; mais S. S. la refusa , & cette Abbaye a été donnée au Cardinal Celigola , sous la reserve d'une pension de 500. écus en faveur du Cardinal Colcia. Les autres Benefices dont jouïssoit le défunt Cardinal , ont été distribués entre les Cardinaux Banchieri & Anfidei , & le 20. le St. Pere fit sçavoir aux Cardinaux Selleri & Gotti, que s'ils ne se contentoient pas des Evêchés qu'il leur avoit offerts , il n'avoit aucun autre moyen de pourvoir à leur entretien. Les pluies abondantes qui tombent depuis quelque tems , ont inondé toutes les campagnes aux environs de cette Ville , ce qui empêche les pauvres de travailler ; mais le Pape , pour les soulager , a ordonné de leur distribuer une certaine quantité de pain pendant trois jours de la semaine.

VII. *Naples*. On commença le 2. Janvier dans différentes églises de cette Capitale , des Neuvaines pour obtenir du Ciel le retour du beau tems ; les pluies étant presque continuelles en ce Pays, & causant un dommage inexprimable à la campagne. Le Comte de Harrach Viceroi de ce Royaume, a défendu pendant le cours de ces prieres publiques, l'Opera, la

Comédie & les autres divertissemens. S. Ex. ayant nommé le Duc de Monte-Sancto Carraccioli, Regent de la Vicairie, ce Seigneur a pris possession de cette Charge avec les formalités usitées.

VII. *Florence*. La fonte des neiges qui sont tombées sur les *Alpes*, & la continuation du mauvais tems, font craindre de grandes inondations en ce Pays; la plûpart des autres Etats d'*Italie* en sont aussi menacés, & on n'épargne nulle part les prieres & les dévotions pour détourner ce malheur. Les Académiciens Portugais au nombre de 15. qui étoient établis à *Rome*, & le fameux Banquier Lopez, sont passés par cette Ville retournans à *Lisbonne*. On sentit dernièrement à *Siene* une petite & legere secousse de tremblement de terre.

IX. *Venise*. On a ici les mêmes allarmes que par tout ailleurs, & on adresse au Ciel les vœux les plus ardens, pour faire cesser les ravages que l'abondance des eaux cause en cette Ville, & dans le Pays de Terre Ferme. Le 3. Janvier on fit une Procession solennelle à laquelle le Doge & les Sénateurs assisterent, & le Venerable fut porté autour de la Place de *St. Marc*. Ces calamités publiques n'ont pas empêché l'ouverture du Carnaval, qui se fit ici le 10. par un grand nombre de Masques qui parurent dans les rues, & par la representation des spectacles sur tous les Theatres. Le 11. la Régence fit partir une Felouque pour la *Dalmatie*, sous le convoi d'une Barque armée en guerre, avec une grosse somme d'argent pour le besoin des Troupes. Le *St. Spiridion*, Vaisseau de guerre commandé par Mr. Marc-Antoine Trevisan, arriva le 15. en 20. jours de *Corfou*, ayant à bord Mr. Augustin Sagredo, qui va prendre le Commandement du Vaisseau le *St. Gaëtan* du premier rang, & qui doit transporter à *Constantinople* au Printems prochain, le
Che.

Chevalier François Dona , nouvel Ambassadeur de la Republique a la *Porte*. Les avis qu'on reçoit de *Dalmatie* par cette voye , confirment que Mr. Diedo , Provéditeur General de mer , est revenu de *Sainte Maure* à *Corfou* avec les Galeres qu'il commande ; que presque tous les Officiers de la Flotte y passeront l'Hiver , & qu'on jouit d'une bonne santé dans toutes les Isles de la Domination de la République. Le 19. le Marquis de Monteleon , Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi d'*Espagne* , revint de *Parme* & de *Milan* , S. Ex. étant accompagnée du Marquis & de la Marquise Origoni sa fille ; & il arrive ici journellement quantité de Seigneurs étrangers , pour participer aux plaisirs du Carnaval. On apprend par la voye de *Vienne* , que la Ville de *Constantinople* est tout-à fait délivrée de la peste.

X. *Milan*. Le Prince de Novellara étant mort sans successeurs en ligne masculine , le Comte Charles Borromée , Plénipotentiaire Imperial en *Italie* , a envoyé prendre possession de ce Fief au nom de l'Empereur. Le bruit court qu'il sera donné au Duc de Massa-Carrara , Beaufrere du défunt , & celui de ce dernier à l'Infant d'*Espagne* Dom Carlos , ou au Duc de *Modene* , qui offre , dit-on , pour cela , une somme considerable d'argent. On mande qu'il y a dans le *Mantuan* plus de 60. milles de Pays sous l'eau. Le démêlé entre le Duc de *Parme* & la Duchesse doüairiere sa Bellesœur , a été , dit-on , ajusté à l'amiable par le Marquis de Monteleon , Ambassadeur d'*Espagne* ; S. A. S. accordant à cette Princesse un doüaire de 8000. pistoles , avec la libetté d'aller faire sa résidence où bon lui semblera.

ARTICLE I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. *Versailles.* On confirme la grossesse de la Reine: S. M. a gardé pendant neuf jours la chambre, de l'avis de ses Medecins, à cause d'un petit accident qui lui causa dernièrement quelque épouvante, un de ses porteurs, en sortant de l'Appartement de Mesdames de France ses filles, ayant fait un faux pas, & la chaise ayant touché assez rudement à terre. Le 5. Janvier, veille de la fête de l'Epiphanie, le Roi alla souper au Château de la Muette. On continue de travailler aux réparations & aux changemens que S. M. a ordonné de faire au Château & au Bois de Compiègne; & on parle toujours d'y former un Camp au Printems prochain, tant pour le divertissement de S. M., que pour faire une réduction dans ses Troupes, en cas que les négociations du Congrès ayent un heureux succès. On sçait en quelle situation est actuellement cette affaire, par le départ des principaux Plénipotentiaires pour leurs Cours respectives, & que toutes les conférences sont suspenduës en attendant les reponses des Cours de Vienne & de Madrid, sur le Traité de Treve provisionnel qui leur a été proposé: on ne croit pas qu'elles puissent se renouër avant le mois de Mars ou d'Avril prochain, qui est le tems à peu près fixé pour le retour de ces Ministres. Le Roi a disposé du Régiment Suisse, vacant par la mort de Mr. Courten, Marechal de Camp de ses Armées, & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis, en faveur de Mr. son fils; & le jeune Duc de Mortmar est entré avec l'agrément de S. M. en exercice

cice de la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre, dont il avoit la survivance, en la place du Duc son pere. Un des divertissemens de la Cour pendant le froid excessif qui continuë de se faire sentir ici, est de courir en Traînaux sur le Canal qui est tout-à-fait fermé par les glaces.

II. Les six Compagnies de Cadets Gentilshommes, qui furent créés sur la fin de l'année 1727., viennent d'être réduites à deux, chacune de 300. hommes, dont l'une tiendra Garnison à *Cambrai* & l'autre à *Metz*, & leurs Commandans jouïront chacun de 2800. livres d'appointemens. S. M. a aussi rétabli dans chaque Compagnie de Cavalerie & de Dragons, les Cornettes qui avoient été supprimés à la reforme qui se fit à la dernière Paix; & lorsque les Troupes marcheront à l'avenir pour changer de quartiers, il n'y aura que les Soldats auxquels on distribuera l'étape; les Officiers seront tenus de payer leur dépense, & de vivre sur leur solde. Le 14. le Roi disposa des Benefices vacans, excepté des Archevêchés de *Bourdeaux* & de *Bourges*, dont le Cardinal de Gêvres s'est démis depuis peu, & de l'Evêché de *Bayeux*: l'Abbaye de *St. Remy de Reims*, Ordre de St. Benoît, a été donnée au Cardinal de Gêvres: celle d'*Obazine*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Limoges*, à l'Abbé de la Roche-Aimon, Evêque titulaire de *Sarepta*: celle de *St. Lo*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de *Coutances*, à l'Abbé Bavyn: celle de *Boschauds*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Perigueux*, à l'Abbé de Pons: celle de *Breuil-Benoît*, même Ordre, Diocèse d'*Evreux*, à l'Abbé de Gaillon: celle de *St. Maur sur Loire*, Ordre de St. Benoît, Diocèse d'*Angers*, à l'Abbé Lozandieres: celle de *St. Eloy Fontaine*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de *Noyon*, à l'Abbé de Chevieres, Comte de Lion, Aumônier de la Reine: celle de *Mortmer*,

Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Roïen*, à l'Abbé de St. Aulaire, Aumônier de la Reine : celle de *Saint Barthelémy* de *Noyon* ; Ordre de St. Augustin, à l'Abbé de Targny, l'un des Gardes de la Bibliothèque du Roi : celle de *Nôtre-Dame de Marcoire*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Mende*, à la Dame de Montmorin de St. Herem : celle de *St. Paul de Soissons*, à la Dame de Fourcy : le Prieuré de *Morzagne*, Diocèse de *Xaintes*, à l'Evêque de *Xaintes* ; & celui de *Reugny*, Diocèse de *Clermont*, à l'Abbé Cogollin. Le 15. la Reine se fit saigner par précaution à cause de sa grossesse. Mrs. de Voungny, d'Ombreval, Chopin, & Arnould de Boissy, Maîtres des Requêtes, ont eu ordre de se démettre incessamment de leurs Charges : le Marquis de Paulmy a été pourvû du Gouvernement de *St. Brieux* ; & le Roi a donné au Duc de Crussol le Régiment d'Infanterie de *Médoc*, dont le Marquis de Villeneuve s'est volontairement démis. Le Marquis de Plelo, nommé à l'Ambassade de *Dannemarc*, est indisposé.

III. On doit assembler à *Marseille* & à *Toulon* pour la fin du mois de Mars prochain, 12. mille Matelots & 18. mille hommes de Troupes réglées, qui seront embarqués sur la Flotte destinée contre la Ville de *Tripoly*. On apprend par des Lettres de *Constantinople* que le 3. Decembre dernier, le Marquis de Villeneuve Ambassadeur du Roi à la *Porte*, y arriva heureusement avec les Abbez de Fourmont & de Sevin, après 50. jours de navigation, & que S. Ex. devoit avoir incessamment Audience publique du Grand Seigneur. La nuit du 26. au 27. le feu prit dans l'appartement que le Maréchal d'Étrées occupe au Château, & comme il se communiqua à celui de la Princesse de la Roche-Sur-Yon qui est contigu, il y eut quelques meubles brûlés ; mais l'incendie fut bientôt éteint par le prompt secours qu'on

qu'on y apporta. Le 27. le Roi alla chasser dans la Forêt de *St. Germain*, où l'on trouva quantité de Cerfs, Biches & Chevreuils morts de froid. Il n'est plus permis aux Comédiens de jouer devant la Reine, depuis que sa grossesse est certaine, & les Seigneurs & Dames de la Cour qui jouent de quelques instrumens, forment de tems en tems des Concerts dans la Chambre de S. M. Mr. Hop premier Ambassadeur Plenipotentiaire de L. H. P. les Etats Generaux, n'ira pas faire un tour en *Hollande*, comme on l'avoit debité, & le Marquis de Monti Italien & Brigadier des Armées de S. M., va relever l'Abbé de Livry son Ambassadeur à la Cour de *Pologne*. La Majorité de la Ville & Citadelle de *Montpellier*, vacante par la mort du Marquis de Combes, a été donnée au Sieur de Vaifieres, Capitaine dans le Regiment de l'*Isle de France*, & le Chevalier d'Alvarez, Capitaine dans le Regiment de Dragons d'Armenonville, a été fait Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires. Madame de *France* l'aînée a été indisposée.

IV. La Cour quitta le 30. le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Reine de *Sardaigne*, & le lendemain elle en reprit un qu'elle portera onze jours, pour celle de la Princesse *Nathalie*, sœur unique du Czar. Le 2. Février fête de la *Chandeleur*, le Roi accompagné des Princes du Sang, des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *St. Esprit*, se rendit dans la Chapelle du Château, où S. M. assista à la benediction des Cierges, & à la Procession solennelle qui se fait tous les ans à pareil jour: La Reine accompagnée de ses Dames, assista aussi au Service divin dans sa Tribune, & l'après-midy L. M. entendirent le Sermon prêché par le Pere Boyer *Theatin*: le 3. Elles partirent pour *Marly*, & les mêmes Seigneurs & Dames qui avoient été nommés
pour

pour le dernier voyage , les ont accompagnés dans celui-ci. Comme on est d'opinion qu'on ne sçaura la dernière résolution du Roi d'*Espagne* qu'après son retour de *Badajox* , le Courier Bannieres va être renvoyé à *Madrid* où il attendra S. M. C. pour lui remettre un Memoire de la part du Roi , contenant de nouvelles & serieuses representations tant de la part du Roi de la *Grande-Bretagne* , que des Etats Generaux des *Provinces-Unies* , par rapport à la Compagnie des *Carraques* qui s'établit en *Biscaye* ; aux Vaisseaux Anglois que les Armateurs Espagnols continuent d'enlever dans les Mers de l'*Amerique* , & à l'excessif Indult qui a été mis sur les Effets de la dernière Flotille. Le Roi a disposé en faveur de l'Abbé de Roye , Grand Vicaire de l'Archevêché de *Roüen* , de l'Archevêché de *Bourges* , vacant par la démission volontaire qu'en vient de faire le Cardinal de Gêvres.

V. Le Roi & la Reine resteront , dit-on , à *Marly* jusqu'au premier Dimanche de Carême : L. M. y jouissent d'une parfaite santé , & Madame de *France* l'aînée qui étoit incommodée à *Versailles* , se porte beaucoup mieux , depuis qu'une nouvelle dent lui a percé. Le Roi a donné le titre de Duc au Marquis de Bethune d'Orval , à condition qu'il payera 50. mille livres aux Heritiers du feu Duc de Bethune. Le 5. Mr. le Duc d'Orleans vint faire sa cour à L. M. à *Marly* , & tous les Ministres qui étoient à *Paris* s'y rendirent aussi le même jour. La Duchesse Douairiere d'Orleans a été indisposée.

VI. *Paris*. Les Plénipotentiaires qui étoient restés à *Soissons* , sont à present tous ici , & tiennent de tems en tems des conferences sur les dépêches qu'ils reçoivent de leurs Cours , en attendant que le Congrès reprenne son activité , ce qu'on ne doit gueres esperer avant le mois d'Avril. Le froid continué d'être excessif en ce Pays ; la navigation de la

Seine

Seine en est interrompüë, & on commence à se ressentir de la disette des vivres en cette Capitale. Le Duc de Mazarin s'est enfin retiré avec trois Domestiques seulement, dans la Maison de l'Institution des Peres de l'*Oratoire*, où il s'étoit fait préparer un Appartement, & où il fait état de passer le reste de ses jours; c'est pour l'accomplissement d'un vœu qu'il fit pendant sa dernière maladie; les femmes n'ont aucun accès chez lui, excepté la Duchesse son Epouse, qui a la permission de le voir quelquefois & de manger avec lui. Le Pere Terrasson, fameux Prédicateur, quite, dit-on, la Chaire. Les Officiers Generaux qui commandent les Troupes dans le *Roussillon*, la *Gascogne* & le *Languedoc*, ont obtenu la permission de venir passer ici l'Hiver; & le départ des cinq Capucins qui doivent aller en Mission dans la *Loisiane*, est différé jusqu'au Printems.

VII. Il y a ici un Député du Parlement de *Bourdeaux*, qui fait travailler à un ample Mémoire, sur quelques changemens que la Cour se propose de faire faire au Port de cette Ville, & auxquels le Parlement, & la partie la plus considerable des Habitans s'opposent. Il n'est pas vrai qu'on ait découvert en *Eprét*, une riche Mine de Plomb, comme le bruit s'en étoit répandu. On mande de *Nantes* que les Négocians de cette Ville viennent de faire une perte estimée un million cinq cens mille livres, par le naufrage de cinq Vaisseaux qui ont péri depuis peu sur les Côtes de *Bretagne*; que quelques Barques venans de *Bourdeaux* y ont aussi échoué, & que plusieurs autres Bâtimens y sont arrivés fort délabrés. On se met ici tout-à fait dans le goût des courses de Traîneaux, le Duc de Bourbon, le Prince de Carignan, & divers autres Princes & Seigneurs en ont fait faire en forme de Gondoles de *Venise*, qui sont d'une beauté singuliere, & c'est à present le divertissement

à

à la mode. Le Roi & la Reine ont fait distribuer ici beaucoup d'argent aux pauvres qui souffroient extrêmement du froid : le Lieutenant General de Police & le Prévôt des Marchands font aussi faire de grands feux dans tous les Quais, Ports & Carrefours, où les pauvres viennent se chauffer, & beaucoup de Seigneurs & autres personnes charitables, en font aussi faire devant leurs maisons : le Parlement & les Cours & Colleges se sont ajournés jusqu'à ce que le tems soit devenu plus doux. Un Cordonnier de la rue *St. André des Arcs*, fait des fouliers pour les Chevaux, avec lesquels ils peuvent marcher commodément sur les neiges & sur les glaces, & dont le modele lui a été donné par un Seigneur Allemand. Le 23. l'Abbé Lallemand fut sacré Evêque de *Seez* dans l'Eglise des Religieuses de l'*Assomption*. Le Maréchal de Matignon est dangereusement malade.

VIII. Le 24. Mr. le Duc d'Orleans tint au Palais Royal, Chapitre de l'Ordre de *St. Lazare*, dans lequel il fit la ceremonie de recevoir Chevalier dudit Ordre le Prince de Montliban, qui est ici depuis quelques semaines ; c'est le même qui a parcouru une partie des Couts de l'*Europe* : S. A. R. en lui donnant la Croix, lui fit en même tems présent d'une Epée Damasquinée d'or, & le Roi lui a aussi fait donner 1000. livres pour faire le voyage de *Madrid*, où il a dessein de se rendre. Le 25. le degel étant survenu tout-à-coup, il y eut sur la *Seine* quantité de Barques brisées & mises en pieces, & quelques hommes noyés. On apprend que la nuit du 18. au 19. il y eut à *Troyes en Champagne* un furieux incendie, qui réduisit en peu d'heures en cendres 25. Maisons, & qui endommagea fort l'Eglise de *St. Jean*. On écrit de *Narbonne* qu'en une seule nuit il y est tombé des neiges de la hauteur
de

de 9. pieds ; ce qui auroit caufé une difette de Vins dans cette Ville, où les Etats de la Province de *Languedoc* font actuellement aflemblés, fans les bons ordres qui furent auffi-tôt donnés, pour dégager les chemins. On remplit de Grains les Magazins du Roi dans toutes les Places frontieres du Royaume.

IX. L'Inſtruction Paſtorale du Cardinal de Noailles n'eſt pas encore publiée, non plus que la Bulle du *Jubilé* ; ce ſera, dit-on, pour le *Carême* : On aſſure que cette Inſtruction eſt une piece très-curieufe & fort édifiante. L'Evêque de *Montauban* ne s'eſt pas demis de ſon Evêché, comme on l'avoit debité, ni retracté ſon Appel, non plus que Mr. l'Evêque de *Troyes* & divers autres, qui peu touchés de l'exemple du Cardinal de Noailles, perſiſtent toujours dans leurs ſentimens. L'Abbé Baſin fameux Prédicateur a été envoyé en exil, pour avoir parlé trop librement en Chaire contre la Conſtitution. Dom Louis Louvat Benedictin, & Appellant, a été amené de *Nantes* priſonnier à la *Baſille*, & les Abbez de *Sarlat* & *Bailly* y ont été auffi conduits, étans accusés d'avoir répandu des Ecrits défendus. Le bruit eſt grand que le Clergé de *France* tiendra au Printems prochain une Affemblée generale en cette Ville, du contentement du Pape & du Roi, dans lequel l'Evêque de *Montpellier*, & tous les autres Prélats ; Abbez, Curez, Vicaires, &c. qui ne voudront pas accepter la Conſtitution *Unigenitus*, ſeront déposés & traités comme Mr. l'Evêque de *Senes*. On n'aſſure pas poſitivement cette nouvelle ; mais toujours eſt-il certain, qu'il ſe forme un terrible orage, qui ne tardera pas à éclater ſur les foibles reſtes du Parti Anticonſtitutionnaire.

X. On porta le 7. Janvier au Tréſor Royal 500. mille livres pour le remboursement des rentes perpetuelles ſur l'Hôtel de Ville, en exécution de l'Ar-rêt

rêt du Conseil d'Etat du Roi , du 19. Octobre dernier , portant établissement d'une Lotterie pour parvenir à la suppression desdites rentes ; *Voyez le Journal de Decembre page 434.* La Recette pour le nombre des billets s'est trouvée monter à 45. mille 428. livres seize sols cinq deniers ; & le 8. on tira ladite Lotterie , qui a produit au Roi un profit d'environ 80. mille livres , & qui seront joints aux 500. mille livres destinées pour le mois de Février prochain : C'est le Duc de Grammont qui a tiré le gros lot de 55. mille livres. Le 26. on enregistra au Parlement une Déclaration du Roy , qui ordonne encore pour 4. ans la levée des Droits d'Entrée dans cette Ville de Paris , en faveur de l'Hôpital General. Le nombre des billets de la seconde Classe de la Lotterie pour l'amortissement des Rentes , étoit rempli dès la fin du mois de Janvier , & elle a dû se tirer le 8. Février. S. M. a permis aux Rentiers auxquels il écherra plusieurs lots , de les réunir sur les Contrats qu'ils jugeront à propos ; & cette seconde Classe sera augmentée de 70. mille livres. Comme le fond s'accumulera considérablement chaque mois , le nombre des billets augmentera pareillement , & la Lotterie par conséquent deviendra de plus en plus favorable au public.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

- I. **V**ienne. Ce fut d'un rhume que l'Empereur se trouva dernièrement indisposé ; mais S. M. est présentement tout-à-fait rétablie ; & le 3. Janvier
Elle

Elle assista au Conseil Privé. Le principal divertissement de la Noblesse est d'aller en Traîneaux sur les neiges, & la saison ne peut être plus favorable: La magnificence de ces Traîneaux, & le bon goût de ces sortes de fêtes ne se peuvent presque exprimer; chaque course est suivie d'un splendide Festin & d'un grand Bal. La Cour va prendre le deuil pour la mort de la grande Princesse *Nathalie*, sœur du Czar, qui lui a été notifiée par Mr. Lanczinski Ministre de *Russie*: On dit le Traité de Commerce entre les deux Empires conclu, fort avantageusement pour les Sujets de S. M. qu'ils auront entr'autres la liberté de trafiquer dans tous les Ports de *Russie*, & d'y transporter du Vis-Argent pour être employé à l'usage des Mines en *Siberie*, sans payer aucun Droit, & que S. M. Czarienne s'engage de tenir toujours prêt un Corps de 50. mille hommes de Troupes réglées, pour le service de l'Empereur. On parle de supprimer la Banque Imperiale, à cause des grands frais qu'il faut faire pour son entretien, & d'établir un Comptoir particulier, où l'on payera les appointemens des Ministres. Le Comte de Staremberg principal Commissaire de S. M. à la Diette des Etats de *Hongrie*, a, dit-on, promis aux Payfans de ce Royaume, de faire mettre leurs plaintes sur le tapis à la Diette de *Presbourg* lorsqu'elle se rassemblera, & de leur faire donner satisfaction sur leurs griefs. Tous les Officiers des Troupes Imperiales ont ordre de ne pas s'éloigner de leurs postes. On est informé que la *Porte Ottomane* continuë de faire de grands préparatifs de guerre, sous prétexte que le *Mogol* menace ses conquêtes en *Perse*.

II. L'Empereur a écrit au grand Duc de *Toscane*, pour détourner ce Prince de disposer de la succession de ses Etats en faveur, dit-on, d'un Prince de la Maison de *Baviere*; S. M. I. prévoyant combien cette

cette démarche seroit contraire aux vûës que l'on se propose pour la pacification generale de l'Europe. Les levées pour recruter les Regimens se font avec succès dans les Pays Hereditaires de S. M.; mais l'augmentation des Troupes qui avoit été projectée, demeure suspenduë, jusqu'à ce qu'on voye quel train prendront les négociations de paix, & pour quel parti se déterminera la Cour d'Espagne, dont on attend toujours les dernieres résolutions. Les derniers avis qu'on en reçoit sont des plus favorables; S. M. Catholique ayant, à ce que l'on prétend, donné depuis peu de nouvelles assurances de ses dispositions pacifiques. Les Loups affamés par le froid rigoureux qu'il fait, & par les neiges qui sont tombées en abondance, ont fait quelque dégât dans ces quartiers, mais les Habitans du plat-Pays ont été commandés pour leur donner la chasse. Le Prince de Cordoua, Grand-Maître d'Hôtel de l'Imperatrice Regnante, a resigné son Emploi à cause de son grand âge, & se retire, dans le dessein de passer le reste de ses jours en repos, moyennant une pension qu'on luy fait esperer. On va transporter beaucoup de Canons de *Bude* à *Fiume* pour armer les Vaisseaux qu'on y construit.

III. Les portraits de l'Empereur, de l'Imperatrice, & de l'Archiduchesse leur fille aînée, qui ont été tirés en cette Ville par les plus habiles Maîtres, vont être envoyés à *Moscow*. On fit partir le 14. un Exprés avec un nouveau Decret du Conseil Aulique par rapport à l'affaire d'*Ostfrise*, mais beaucoup plus favorable aux Etats de ce Pays, que les précédens. Le 12. l'Empereur tint Conseil d'Etat, & donna Audience à diverses personnes; & le 13. L. M. allerent prendre le divertissement de la chasse du Sanglier dans la Forêt de *Hutteldorf*, où elles se firent transporter en trainaux avec toute leur suite. Le General
Comte

Comte de Mercy a fait raport au Conseil de Guerre de l'état où il a laissé les Fortifications de *Temeswar*, & des autres Places situées dans son Gouvernement: S. Ex. a aussi délivré un plan par lequel il paroît qu'elle a conduit avec beaucoup de peine & de dépenses dans le Fleuve de *Pega*, plusieurs petites Rivieres; de sorte qu'étant à présent en état de porter de plus grands Bateaux, ce sera une plus grande commodité pour le transport des matériaux nécessaires aux Fortifications de *Temeswar*; le marais qui est devant cette Place, & qui avoit été desséché, a aussi été remis dans son premier état, par le débordement du *Pega*. Le Comte de Colloredo Grand Marechal de la Cour, & le Comte de Sintzendorff Grand Chancelier, sont dangereusement malades. Le Baron de Roth, Commandant du Fort de *Kell*, sollicite le Commandement du *Vieux Brisach*.

IV. Les affaires de *Hongrie* furent de nouveau débattues le 15. au Conseil, & il y fut, dit-on, résolu, que les Etats de ce Royaume payeront sans rabais & sans délai les sommes qui leur ont été demandées pour les Fortifications des Places frontieres; que les Gentilshommes possédans des Terres qui ont été autrefois sujetes aux Taxes, seront compris pour leur cote-part dans les répartitions; qu'on ne pourra plus donner à l'avenir au Clergé par Testament aucunes Terres, Maisons, Bois, Vignobles, & autres Biens fonds; que les Ecclesiastiques seront tenus de payer les Taxes imposées sur les autres Sujets, & qu'au surplus les autres Privileges des Etats ne seront alterés en aucune maniere. Les Marchands de cette Ville de *Vienne* ont fait de nouvelles instances à la Cour pour obtenir une diminution du droit d'Entrée sur les Marchandises étrangères, mais on leur a fait entendre qu'on ne pouvoit quant à présent leur accorder leur demande, à cause du besoin qu'on

qu'on avoit d'argent, pour recruter les Troupes & remonter la Cavalerie, que si la Paix avoit lieu, on auroit égard à leurs representations. Comme on s'est aperçu que l'Empereur n'approuvoit pas les dépenses excessives que faisoient la Noblesse & les Ministres en courses de Traineaux, il ne s'en est point fait depuis quelque tems, & on supplée à ces divertissemens par des Assemblées, des Festins & des Bals. L'Empereur paroît fort satisfait du Subside extraordinaire que les Etats de *Transilvanie* ont accordé. Le 18. & le 19. L. M. assisterent aux Services anniversaires qui se firent dans l'Eglise des Capucins, pour le repos de l'ame de la défunte Imperatrice Elconore.

V. Le 26. S. M. donna Audience aux Députés des Etats de *Boheme*, & entendit leurs griefs. On forme actuellement la Maison du jeune Prince Héritaire de *Lorraine*, & elle sera sur le même pied que celles qu'ont eu ci-devant les Archiducs d'*Autriche*. L'Evêque de *Vesprin* ne se démet point de sa Charge de Chancelier de *Hongrie*, comme on l'avoit debité, mais le Comte de Colloredo, Grand Marechal de la Cour, persiste toujours dans la résolution de résigner la sienne, à cause de son grand âge & de ses infirmités, & les principaux prétendans à cet Emploi, sont, les Comtes de Kaunitz & de Tschernin. On croit que celle de la Chambre Imperiale de *Wetzlaer* qui est vacante, sera donnée au Comte Henri de Hesse Darmstat, ou au Comte de Schonborn. La Cour paroît fort irritée contre les *Lignes Grises*, à cause de l'exécution du dernier Traité conclu à *Milan*. On a mis de grosses Taxes sur les Juifs de cette Ville de *Vienne*, qui habitent les Paroisses de *St. Etienne* & de *St. Michel*. Une partie des bagages du Comte de Cambis, nommé à l'Ambassade de cette Cour par celle de *France*,
font

sont arrivés ici, & Son Ex. est déjà, dit-on, partie de *Turin*, où elle remplissoit le même poste auprès du Roi de *Sardaigne*.

VI. On compte sur 15. mille Chevaux pour remonter la Cavalerie Imperiale, & l'Artillerie, & il arriva dernièrement ici de la Fabrique de *Subl* en *Saxe*, une grande quantité de Fusils, qui furent d'abord mis dans l'Arсенal de cette Ville. Le 1. Fevrier l'Empereur assista à une Conference, à l'issuë de laquelle on dépêcha un Exprés au Comte de *Kinigsbeck*, Ambassadeur de S. M. à la Cour de *Madrid*, & de nouveaux ordres, à ce que l'on prétend, à S. Ex. de faire des representations à S. M. Cath. par raport à la Paix. Le Lord *Waldgrave*, Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne*, confere journellement avec le Prince *Eugene de Savoye* & le Comte de *Starhenberg*, & on a differé la publication de l'Ordonnance pour l'augmentation des Troupes Imperiales, sur l'esperance dont on se flatte toujours d'un prochain accommodement. Les glaces du *Danube* s'étant détachées tout-à-coup avec beaucoup d'impetuositè, ont entraîné le grand Pont qui étoit sur ce Fleuve, & le Fauxbourg de *Leopold* a été entièrement inondé par le débordement de ses eaux. Le General Comte de *Wallis*, Gouverneur provisionnel des Ville & Duché de *Luxembourg*, & Commandant les Troupes Imperiales dans cette Province, ayant obtenu un congé de quelques mois, est attendu incessamment ici. Le Comte *Bathiani* a acheté pour 625. mille florins, la Seigneurie de *Neuhoff* en *Boheme*.

VII. *Saxe. Dresde.* Le Roi de *Pologne* jouit à present d'une bonne santé, mais son départ pour *Varsovie* est toujours incertain, & ce ne sera, dit-on, que lorsque la saison sera plus favorable. On augmente considerablement les Troupes de cet Electorat,

étorat, & on fait les mêmes dispositions que si on étoit à la veille d'une guerre. Tous les Chefs des Régimens sont avertis de se tenir prêts à marcher vers la mi-Fevrier, sous peine d'être callés; & le General Bauditz, dont le Régiment vient d'être honoré du titre de Carabiniers du Roi, a ordre de l'augmenter jusqu'à 4000. hommes: cependant on ne peut penetrer les desseins de cette Cour, ni à quoi ces aimemens doivent être employés. Le 6. Janvier on fit ici l'ouverture du Carnaval; il y eut Redoute & grand Bal, & une course magnifique de Traînaux sur les neiges. La Redoute est une grande Salle du Palais, ou on s'assemble pour jouer & pour danser, & cette Salle est séparée en deux parties qui forment le Parc de la Cour & celui du peuple. On a pratiqué dans le fond du Parc de la Cour une grande Loge pour le Roi & les Seigneurs: au-dessus de cette Loge on a élevé un Orquestre dont la symphonie se fait entendre distinctement par toute la Salle, qui est surmontée d'une voute ceintree, autour de laquelle il y a une Balustrade d'où l'on peut facilement voir tout ce qui se passe dans la Salle; & la partie destinée pour le peuple a dans son contour des Loges où l'on peut prendre toutes sortes de rafraichissemens; le tout est éclairé par un nombre infini de girandoles & de plaques de glaces qui triplent les lumieres. Ce fut d'une attaque d'apoplexie que le Comte de Wartzdorff mourut dernièrement: il avoit le Département des Finances, comme Ministre du Conseil du Cabinet, & le Comte de Hoym lui succedera, dit-on, dans cet Emploi. On confirme que le General Comte de Wackerbaert a été fait General Velt-Marechal des Armées de S. M., à la place du feu General Comte de Flemming, & que son Gouvernement de *Dresde* a été donné au Comte de Fricfen Grand Chambellan du Roi. Les
 frequentes

fréquentes allées du General Comte de Seckendoiff Ministre de l'Empereur, font juger qu'il se négocie quelque affaire importante entre cette Cour & celles de *Vienne* & de *Berlin*. Le fils du Prince d'Anhalt-Dessau est venu faire un tour ici.

VIII. *Prusse. Berlin*. Il est certain que le Roi de *Prusse* a fait déclarer au Ministre du Duc Charles-Leopold de *Mecklembourg* qu'il ne vouloit se mêler en aucune maniere des affaires de ce Prince, & qu'il lui conseilloit de se conformer aux Decrets de la Commission Imperiale établie dans son Pays. S. M. a pris pendant quelque tems le divertissement de la chasse à *Wusterhausen*, & partit le 18. pour *Stetin* en *Pommeranie*, où Elle arriva le 21. avec le Prince Royal son fils, & une nombreuse suite de Seigneurs & de Generaux. On parle fort du mariage du Prince de Galles, fils aîné du Roi de la *Grande-Bretagne*, avec la Princesse Royale de *Prusse*, & de celui du Margrave, fils de la Margrave Douairiere d'*Anspach* avec la Princesse Frederique-Louïse, seconde fille de S. M.

IX. *Hannover*. La Regence a reçu les dernieres résolutions de l'Empereur & de S. M. Britannique touchant les affaires du *Meklembourg*, avec ordre de tenir quatre Regimens d'Infanterie & un de Dragons prêts à marcher au premier avertissement, & de faire préparer à *Zell* l'Artillerie nécessaire pour l'exécution que l'on se propose de faire dans ce Duché. On prétend que le Roi de la *Grande-Bretagne* a resolu d'entretenir toujours sur pied dans cet Electorat 30000. hommes de Troupes réglées.

X. *Bonn*. Le Nonce du Pape remit dernièrement à l'Electeur de *Cologne* les Bulles pour l'Evêché d'*Osnabruck*; & le 17. S. A. S. E. partit en Chaîse de relais pour *Munich*, où Elle fera quelque séjour. Le *Rhin* étoit tout-à-fait fermé par les glaces le 16.

mais le 25. ce Fleuve en fut entierement dégagé par le dégel qui survint tout-à-coup, & depuis que les Payfans ont été commandés avec des armes pour donner la chasse aux Loups, on n'entend plus dire qu'ils fassent aucun ravage dans ces quartiers. On a publié à *Francfort* un Placard, par lequel on avertit le public que l'avitaillement des Forteresses de *Fribourg*, *Brisac*, *Philisbourg*, *Kell*, *Rhinfeld* & *Constance*, sera laissé au rabais dans le mois de Février prochain, comme cela se pratiqua l'année dernière. On fait ici des levées pour recruter les Regimens Impériaux qui sont en garnison à *Luxembourg*.

XI. *Mayence*. Le 30. mourut en cette Ville Lothaire-François Archevêque du St. Siege de *Mayence*, Grand Chancelier d'*Allemagne*, Prince & Electeur du St. *Empire Romain*, âgé de 73. ans & quelques mois, & après une Régence de 34. ans. Ce Prince qui étoit de la Maison de *Schonborn*, fut élu Evêque de *Bamberg* le 16. Novembre 1693. Le 3. Septembre 1694. il fut élu Coadjuteur de *Mayence*, & le 2. Mars de l'année suivante il prit possession de cet Electorat après la mort d'Anselm-François-Frederic d'Engelheim : C'est l'Electeur de *Treves*, frere de l'Electeur *Palatin* qui lui succede, ayant été élu en 1716. Coadjuteur de *Mayence*. Ce Prince est actuellement malade à *Coblentz* de la fièvre quarte, mais on espere qu'il fera dans peu en état de venir prendre possession de sa nouvelle Dignité; & le Chapitre a nommé trois Chanoines pour administrer la Régence en attendant son arrivée. Le débordement des eaux du *Rhin*, du *Mein* & du *Neker* ont fait un dégat inexprimable dans ces quartiers.

XII. *Palatinat. Manheim*. La fonte des neiges, & un dégel subit ont fait sortir de leur lit les eaux du *Rhin* & du *Neker*, qui ont inondé une partie de la Ville & de la Campagne aux environs; de maniere

niere qu'on n'en peut sortir ; & une partie des nouvelles Fortifications ont été ruinées par les glaces.

XIII. *Baviere. Munich.* Le 20. l'Electeur de *Cologne* arriva ici avec cinq Calèches de relais & une suite de 36. personnes : S. A. S. E. fut reçue au bruit du Canon du Château & des Ramparts , & dès qu'Elle fut arrivée au Palais , où on lui avoit préparé un Appartement , Elle reçut la visite de l'Electeur de *Baviere* son Frere , qui s'y rendit accompagné de ses Ministres & d'une nombreuse suite de Noblesse. On assure que ces deux Princes iront à *Venise* passer le Carnaval , & rendre visite à l'Electrice Douairiere leur Mere , qui y fait sa résidence , & qu'on a déjà fait pour cela en cette Ville une remise de 100000. rixdales.

XIV. *Hambourg.* La navigation de l'*Elbe* a été long-tems interrompue à cause des glaces , le froid ayant été des plus rigoureux dans ces quartiers ; mais à la fin de Janvier le dégel étant survenu , ce Fleuve s'est trouvé dégagé , & on peut le traverser à present sans danger. Le Comte de *Mersich* , Ministre de l'Empereur , a reçu ordre de se rendre à *Rostock* , pour y faire publier les dernieres résolutions de l'Empereur sur l'affaire de *Mecklembourg*. Le Duc d'*Holstein-Gottorp* , après avoir fait quelque séjour à *Eutin* chez l'Evêque de *Lubeck* son Cousin , est retourné à *Kiell* : le dernier de ces Princes est parti pour *Brunsvich* , & ira de-là , dit-on , voyager en *France*.

On apprend du Duché de *Mecklembourg* , que le Manifeste que le Duc Charles-Leopold y avoit fait publier , a été laceré dans tous les endroits où il avoit été affiché , & que le Duc Chrétien-Louis son frere , qui se tient à *Buzau* , chargé de l'administration de ce Duché , alloit y répondre ; que S. A. S. qui continué de faire sa résidence à *Dantzich* , étoit fort intrigué de la Déclaration que l'Empereur

avoit fait faire à son Ministre à Vienne , Voyez le précédent Journal , & des préparatifs que la Commission Imperiale faisoit contre le Colonel Erneft Erich , Commandant de *Domitz* , auquel elle avoit fait signifier , „ Que si après la tenuë de la Diette „ de *Sternberg* , il ne quittoit pas la Forteresse de „ *Domitz* avec sa Garnison , on prendroit les mesures convenables pour faire executer par la force „ des armes les Mandemens de l'Empereur. Malgré ces menaces , le Prince Charles-Leopold est , dit-on , résolu d'attendre les dernieres extrémités : On en jugera par la Lettre suivante que S. A. S. écrivit dernièrement au Commandant de cette Place , & dont voici la traduction.

Comme nous avons reçu avis de bonne part que la Commission Imperiale subdeleguë , & le Duc Chrétien-Louis nôtre Frere , faisoit de grands préparatifs pour empêcher que nous ne nous rendissions dans la Forteresse dont vous avez le commandement , Nous vous défendons de concourir en aucune maniere à leur pernicieux dessein , & d'avoir aucun égard aux ordres qu'ils vous ont donnés contradictoires aux nôtres. Nous vous ordonnons donc , pour prévenir l'exécution de ce que l'on médite contre Nous , de tenir sur un bon pied , & d'augmenter même , s'il est nécessaire , la Garnison de nôtre Ville & Citadelle de *Domitz* , & de la pourvoir de vivres pour trois ans. Nous vous ordonnons de plus de Nous envoyer ici tous les ordres & toutes les Lettres que vous recevrez , sans les décacheter , & d'être toujours attaché à vôtre Souverain legitime , qui sçaura en tems & lieu reconnoître la fidelité que vous aurez eu pour lui , & dans laquelle il vous exhorte à perseverer. Etoit signé ,

CHARLES-LEOPOLD.

En conformité de cette Lettre, le Colonel Erich se prépare, dit-on, à une vigoureuse défense, la Garnison étant de 5000. hommes effectifs, & la Forteresse des mieux pourvüe, sur les Ramparts de laquelle il a fait encore placer tout récemment jusqu'à cent pieces de Canon. Cependant la situation de cet Officier ne peut être plus embarrassante ni plus désagréable; la fidelité & l'attachement qu'il doit à son Maître, & l'obéissance aux Ordres & aux Mandemens du Chef de l'Empire, étant des choses très-difficiles à concilier dans cette épineuse conjoncture. Celle du Prince disgracié n'est pas moins triste; fugitif, & dépoüillé de ses Etats, à peine trouve-t'il de quoi fournir à son entretien; la suite à *Dantzich*, outre quelques bas Domestiques, dont il ne peut absolument se passer, n'étant composée que d'un Conseiller & d'un Secrétaire. S. A. S. a dépêché des Exprés à *Moscow*, aux Cours de *France*, d'*Angleterre*, de *Suede* & de *Prusse*, pour implorer la protection de ces Puissances, & les engager d'insister à ce que l'Empereur ait la bonté de moderer la rigueur des Decrets émanés contre elle; mais vraisemblablement elles ne prendront que peu de part à son infortune: c'est le sort ordinaire des malheureux; outre que dans cette occasion, & dans le désordre des affaires de ce Prince, tout ce que l'on peut raisonnablement faire en sa faveur, est de l'assister de bons conseils, & l'exhorter à la patience & à la soumission. On assure que son intention étoit de se jeter dans *Domitz*, mais que la Commission a fait fermer par des Troupes toutes les avenues pour s'opposer à son passage; & à celui du General *Witthenhoff*, à qui il avoit aussi ordonné d'entrer dans cette Forteresse, pour la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Il est arrivé en cette Ville quelques Domestiques du Roi avec beaucoup de meubles précieux pour *Uziadow*, Maison de plaisance de S. M. aux environs de cette Capitale; mais on ne dit pas encore précisément quand S. M. s'y rendra de ses Etats d'*Allemagne*: On ne croit pas que ce soit avant le mois de Mars. Le 24. Janvier le Senat s'assembla extraordinairement: On y résolut de n'y point reconnoître le Nonce du Pape qui est actuellement à *Dresde*, s'il ne renonce préalablement en bonne forme à certains Droits que la Nonciature s'est arrogés par la négligence des Tribunaux Civils, & s'il ne consent aux impositions sur certaines Abbayes qui se disent franches, & immédiatement soumises au St. Siege; afin de soulager par-là le pauvre Clergé qui est surchargé de Taxes. Cette résolution sera portée à la prochaine Diette generale, aussi bien qu'un grand nombre d'autres griefs contre la Cour de *Rome*, dont on veut diminuer la trop grande autorité en ce Pays. On leve du monde dans les principales Villes du Royaume & du grand Duché de *Lithuanie*, afin de rendre les Troupes Polonoises complètes, mais il est défendu d'enrôler aucun Protestant. Le froid est si rigoureux depuis un mois, & les neiges sont si abondantes, que les Ours ont causé de grands ravages dans plusieurs Villages: ils montent sur le toit des maisons qui ne sont que de paille, les percent, & ont l'adresse de se laisser tomber, & de devorer

les

les enfans & le bétail. On est informé que les Turcs font de grands préparatifs de guerre, dont on ne peut pénétrer la destination; & sur les instances répétées du Comte Poniatowski, Grand General de l'Armée de la Couronne, on a envoyé à *Leopold* de grosses sommes d'argent pour payer les Troupes & faire travailler aux réparations des Fortifications des Places frontieres de *Turquie*. Cependant tout y est fort tranquille, & les Troupes de part & d'autre se tiennent en repos dans leurs quartiers.

II. *Suede*. Le Roi & le Prince de Hesse-Cassel son frere revinrent le 5. de *Drottningholm*, où ils avoient pris pendant quelques jours le divertissement de la chasse de l'Ours & du Loup. On travaille toujours à l'équipement de la Flotte, qui sera prête à mettre en mer pour le Printems prochain, & on continuë par tout le Royaume les levées pour les recrues & l'augmentation des Troupes de S. M. Le Lieutenant General Baron de Kroonberg a été élevé à la Charge de Lieutenant General de l'Artillerie de Campagne. Le départ du Roi pour aller visiter les Mines, est différé de quelques semaines, & on parle toujours du voyage de S. M. en *Allemagne* pour l'Été prochain. Le froid excessif qui s'est fait sentir cette année par toute l'*Europe*, n'est rien en comparaison de celui qu'il fait dans ces quartiers, & dans le reste du *Nord*.

III. *Dannemarc*. Le Roi a accordé un nouvel Octroi pour encourager le Commerce avec la *Finnemarke*, l'une des Provinces de *Norvege*, & S. M. exempte à cet effet toutes les Marchandises qu'on y transportera désormais, & celles qui en viendront, de payer aucun droit de sortie & d'entrée. La Commission établie pour pourvoir aux réparations des dommages causés par le dernier incendie, a fait publier un Reglement, par lequel il est ordonné

aux Propriétaires des Maisons ruinées, & à ceux qui ont des hypothèques sur ces Maisons, de produire leurs Contrats, Actes & autres documens devant cette Commission, afin qu'elle puisse prendre là-dessus les mesures convenables, & S. M. a résolu de diminuer pendant plusieurs années un pour cent des appointemens de tous les Officiers tant Civils que Militaires, pour contribuer au rétablissement des Edifices de cette Capitale. La Chambre des Finances a aussi fait publier un Placard qui annule celui du 8. Octobre 1728., & ordonne au contraire que les Marchandises qu'on apportera désormais ici d'*Altena*, seront pourvûes de bons Certificats. Le Lord Glenorchi, Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne*, n'attend que les derniers ordres de sa Cour pour y retourner; & depuis le départ du Chevalier de Camilli, Ambassadeur de *France*, c'est l'Abbé Gosset qui est chargé ici des affaires de cette Couronne. Le Comte de Freytach, qui étoit Ministre de l'Empereur à la Cour de *Suede*, est arrivé à *Copenhague* depuis peu, & eut le 9. une Audience particuliere du Roi: Mr. d'Assendelft Envoyé de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies*, qui étoit rappelé, a reçu ordre de rester encore ici quelque tems, & de renouveler ses instances auprès de S. M. pour la suppression du Comptoir de la Compagnie des *Indes Orientales* établi à *Altena*. Le 20. la Cour qui étoit allé faire un tour à *Friedensbourg*, revint à *Copenhague*.

IV. *Moscov.* Le départ de la Cour pour *Petersbourg* est toujours fort incertain, les affaires de *Perse* demandans ici la presence du Czar. Le Comte de Wratislaw & le Duc de Liria, Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'*Espagne*, sont vûs ici de fort bon œil; L. Ex. font une très-belle figure, & ont des Equipages des plus somptueux: On dit le

Traité

Traité de Commerce conclu entre cette Cour & celle de *Madrid*; Nous en avons rapporté quelques particularités à l'Article d'*Espagne* de ce Journal. Le Comte de Sawa Wladislawitz Raguzinski est revenu de son Ambassade de la *Chine*, & a fait rapport de ses négociations en ce Pays, dont S. M. a paru très satisfaite: on assure que ce Seigneur a rapporté un Traité conclu à *Peking* entre le Czar & l'Empereur de la *Chine*: En voici en substance les principaux articles.

1. *Il y aura une Paix perpetuelle & une bonne harmonie entre les deux Empires, & de pareils titres entre les deux Monarques.*

2. *On reglera les limites entre l'Empire Ruffien & les Etats de l'Empereur de la Chine, ce qui avoit trainé environ 30. ans.*

3. *On renouveliera le Commerce entre les deux Nations qui étoit interrompu depuis longues années.*

4. *Il y aura une Alliance défensive entre les deux Empereurs, contre toutes les Puissances Asiatiques depuis Tanguti sur la frontiere des Indes, jusqu'à la Mer Caspienne.*

Ce Traité contient plusieurs autres Articles concernant le Commerce, les Caravanes, les Tributaires &c.

Le Prince de Repnim a été envoyé à *Vienne*, & le Lieutenant General Soltikoff, auprès du Duc de Wolfemburel-Blanckenbourg, porter la nouvelle de la mort de la grande Princesse Nathalie. On prétend que S. M. a résolu d'augmenter d'un tiers les Impôts sur les Marchandises que les Vaisseaux d'*Hollande* & d'*Angleterre* apporteront à l'avenir dans les Ports de *Russie*, ce qui allarme d'autant plus les Négocians de ces deux Nations, qui faisoient un Commerce fort avantageux en ce Pays, que

que les Vaisseaux Russiens seront exemts de les payer. Le Comte Alexandre Nariskin a été arrêté, quoiqu'il soit proche parent du Czar, & a déjà subi un examen très rigoureux: on l'accuse d'avoir part à quelque conspiration tramée contre le Gouvernement present. L'Aga Turc qui a résidé long-tems à *Stockholm*, est arrivé à *Moscow* pour y exécuter une Commission, & retournera de-là à *Constantinople*. On a envoyé un renfort de 10000. hommes sur les frontieres de *Perse*.

V. *Petersbourg*. On portera ici le grand deuil pendant une année entiere, sçavoir, pour la mort de la Duchesse d'Holstein-Gottorp jusqu'au nouvel an, & ensuite pour celle de la grande Princesse Nathalie, sœur unique de S. M.: on dit toujours que le Corps de cette dernière Princesse sera transporté ici de *Moscow*, pour être inhumé dans le Tombeau Impérial. Le Prince Alexandre Kurakin est revenu de son Ambassade de *France*, & S. Ex. partit d'ici le 25. Decembre pour aller prendre possession de la Charge de Grand Chambellan de S. M., & rendre compte du succès de ses négociations. On a publié une nouvelle Ordonnance qui regle le pas entre les Ministres & les Officiers tant Civils que Militaires de quelque Nation qu'ils soient, & qui ordonne aux Seigneurs Russiens de laisser passer leurs enfans par les Emplois subalternes, afin de se rendre dignes de parvenir ensuite aux plus considerables, conformément à l'usage établi par le défunt Empereur Pierre le Grand. Nonobstant la rigueur du froid, on mit dernièrement 15. nouvelles Galeres sur les Chantiers, sçavoir, 3. de 22. rames, & les autres de 12. à 15.; on y continuë toujours la construction de plusieurs Vaisseaux de guerre, & les Generaux des Troupes qui ont leurs quartiers dans les Provinces conquises, ont ordre de les rendre completes,

plettes , afin qu'elles soient en état de passer en revue au commencement du Printems. Comme les Ours & les Loups qui sont affamés, commettent de grands désordres dans le plat-Pays , où ils devorent les hommes & les bestiaux , on a commandé des gens armés pour tâcher de les détruire. La Cour est toujours attendue à *Moscow* ; ce sera, dit-on , pour le mois de Février.

VI. On renouvelle le projet de construire un Fort dans l'Isle de *Nargin*, pour mieux couvrir *Revel*. On doit travailler à ce grand ouvrage au commencement du Printems , & on y emploiera deux Régimens d'Infanterie avec un grand nombre de Pionniers. La *Neva* est si fort prise par les glaces, qu'on transporte aisément en Traîneaux toutes les provisions nécessaires pour la Flotte qui est à *Croonslot*. Le General Munnich est allé à *Petershoff* donner les ordres nécessaires pour mettre les Jardins de ce Château à l'abri des inondations , & on fait de grands abbatis d'Arbres à quelques lieux de cette Ville que l'on y conduit en Traîneaux , pour être employés à la construction des Vaisseaux. Le Baron de Schaffiroff , ci-devant Vice-Chancelier , a été nommé Starouder d'*Archangel* , & ce Seigneur y est actuellement pour veiller à l'avancement du Commerce de cette Ville. Plusieurs Gentilshommes qui avoient été exilés en *Siberie* pendant la faveur du Knees Menzikoff , & qui depuis sa disgrâce en avoient été rappelés , ont reçu ordre de se retirer sur leurs Terres , avec défense de paroître à la Cour , sans la permission de S. M.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
 ANGLETERRE , en HOLLANDE,
 & aux PAYS-BAS, depuis le mois der-
 nier.

I. **L**ondres. La Maison du Prince de Galles étant tout-à fait formée, les Domestiques du Lord Malpas, son Grand Ecuier, parurent le premier jour de l'an pour la premiere fois avec la livrée de S. A. R. Le départ du Roi pour *Hannover* est, dit-on, resolu pour le mois de Mai prochain, mais S. M. n'y fera pas un long sejour, & la Reine, & les Princes & Princesses ses enfans feront pendant l'absence de ce Monarque leur séjour à *Richmond* ou à *Hamptoncourt*. Les ordres sont donnés d'équiper au plutôt une Escadre de 18. Vaisseaux de guerre qui sera envoyée dans la Mer *Baltique*, conformément au Traité d'*Hannover*, pour maintenir la tranquillité dans le Nord. Les Actions sur les fonds publics ont haussé depuis peu de deux par cent, & cela sur les nouvelles assurances que la Cour de *France* a données, de remplir exactement tous ses engagemens avec ses Alliés. Par la nouvelle Charte qui établit un Gouvernement Civil à *Gibraltar* & *Port-Mahon*, on doit aussi établir un Evêque Anglican dans chacune de ces Corporations. Le Capitaine St. Loë, qui commande l'Escadre de S. M. dans la *Jamaïque*, n'est pas mort, comme nous le dîmes le mois dernier. Il regne dans le Comté de *Warwich* une maladie qui emporte beaucoup de personnes, & qui meurent dans des accès de rage.

II. On voit dans la conjoncture presente de la prochaine ouverture du Pailement, grand nombre de brochures, sur l'état present de la Nation, & sur la conduite du Ministère: C'est dans ces tems qu'il est permis à un chacun de mettre au jour ses reflexions politiques sur le Gouvernement, & les Anglois se maintiennent dans la possession de le critiquer lors qu'ils n'en sont pas satisfaits, & de penetrer dans les secrets du Cabinet. Nous nous dispensons de rapporter ici le contenu de ces differens Ecrits: on est prévenu que la Nation Britannique étant toujours parragée en factions, les uns approuvent ce que les autres condamnent, & que si les uns demandent la paix, les autres ne manquent pas de souhaiter la guerre: c'est principalement sur quoi roulent les raisonnemens étudiés de ces Ecrivains, & sur les avantages que, suivant eux, devroient procurer aux Sujets de la *Grande-Bretagne* l'une de ces deux situations. Mais dès que le parti de la Cour se trouve fortifié du plus grand nombre, les cris de ces particuliers ne la touchent guères, & bien loin que cela dérange aucun de ses projets, cela sert au contraire à lui faire remarquer ceux qui sont peu affectionnés au Gouvernement, & c'est là-dessus qu'elle prend des mesures plus justes pour pousser ses desseins & parvenir à ses fins. Nous n'en disons pas davantage sur cet Article: on peut juger par ce leger crayon que la Nation Angloise est toujours la même, toujours divisée, & que le parti qui ne participe pas aux graces de la Cour, est toujours contraire à celui qui est en faveur. Le 18. le Roi étant en son Conseil, ordonna d'apposer le grand sceau aux Lettres patentes qui constituent le Prince Frederic, Prince de *Galles* & Comte de *Chester*: Voici les titres qu'aura désormais S. A. R.: Frederic-Louïs Prince de la *Grande-Bretagne*

Bretagne & de Galles, Prince Electoral de Brunswich-Lunebourg, Duc de Cornouailles, de Reethsay & d'Edimbourg, Marquis de l'Isle d'Ely, Comte de Chester & d'Eltham, Vicomte de Lanceston, Baron de Snowdon & de Rensrew, Seigneur des Isles Orcades, Grand Senechal d'Ecosse, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere. Le 21. le Lord Chancelier étant revenu de la Campagne, eut l'honneur de présenter à ce Prince sa Patente. Le 31. S. A. R. entra dans la 23. année. Mr. Walter Titley va menager les affaires de cette Couronne à la Cour de *Dannemarc* pendant l'absence du Lord Glenorchi, qui passe à celle de *Prusse*.

III. Nous laissons le détail des autres nouvelles courantes, pour passer à une action plus importante, qui est l'ouverture du Parlement de la *Grande-Bretagne*, puisque c'est dans les Harangues du Roi, & dans les Adresses des deux Chambres qu'on voit rassemblés les sentimens de la plus saine partie de la Nation, les dispositions de la Cour, & l'état present des affaires de l'*Europe*. Ce fut le 1. Fevrier que l'ouverture de cette auguste Assemblée se fit avec les ceremonies accoutumées, dans la grande Salle du Palais de *Westmunster*. Le Roi revêtu de ses habits Royaux, s'y étant rendu, s'assit sur son Trône, & les Communes ayant été mandées dans la Chambre des Seigneurs, S. M. fit aux deux Chambres la Harangue suivante.

MYLORDS ET MESSIEURS,

JE suis persuadé, que vous êtes assemblés ici, dans l'attente d'être informés de la situation presente des affaires publiques, & de recevoir une satisfaction, dont les dépenses déjà faites; & la crainte de les voir encore continuer pour quelque tems, rendent le desir aussi juste que raisonnable.

L'exé.

L'exécution des Articles Préliminaires & l'ouverture du Congrès de Soissons, vous ont fait concevoir l'esperance de voir bien-tôt les heureux effets d'une Paix Generale.

Mais les vûes étenduës & différentes qui se presenterent, lors qu'on voulut menager & concilier les differents Interêts, & regler toutes les Pretentions de tant de Puissances différentes, parurent d'un travail si long & si penible, qu'on pensa au Projet d'un Traité provisionnel, comme étant un expédient necessaire, concerté & negocié entre les Ministres des principales Puissances Contractantes des Traitez de Vienne & d'Hannover, qui a été approuvé, tant par moi que par mes Alliés, non sans avoir lieu d'esperer la concurrence, tant de la Cour Imperiale que de celle de Madrid.

Cependant ni l'une ni l'autre de ces deux Cours n'ayant encore fait aucune reponse positive, & ce Projet d'un Traité provisionnel n'étant ni approuvé ni rejeté, le sort de l'Europe est encore en suspens, & dans un embarras inseparable d'un état douteux & indecis.

Ce n'est pas sans déplaisir que je me vois encore obligé de parler à mon Parlement dans cet état d'incertitude. Je ne suis pas non plus insensible au Fardeau que portent mes Sujets; je sçai assez que quelques uns peuvent s'imaginer dans les circonstances presentes, qu'une Guerre effective seroit préférable à une Paix si douteuse & si imparfaite, mais comme il est fort aisé de changer d'état en tout tems, & que je suis très persuadé qu'on ne me croira pas negligent à rendre justice, soit à moi même, soit à mon Peuple, lors que l'occasion m'y appellera necessairement, j'espere que vous voudrez bien croire, que ce ne sont que les égards que j'ai eu pour le repos & pour l'Interêt de mon Peuple, qui m'ont engagé

à souffrir plutôt quelques incommodités passageres, jointes à l'esperance continuelle d'obtenir enfin une Paix seure & honorable, que d'allumer trop precipitairement la Guerre en Europe, & de jeter la Nation dans des dépenses encore plus grandes & plus incertaines : mais enfin quelques désagréables que soient ces delays, il n'y auroit rien de plus injuste, que de les imputer, ou à ma conduite ou à celle de mes Alliés. Il est vrai, qu'on n'a rien épargné pour détruire l'heureuse Union qui subsiste entre nous, mais une longue experience, jointe à des preuves répétées d'une fidelité mutuelle, ont tellement fortifié & cimenté cette Alliance, qui d'ailleurs est fondée sur nos Intérêts communs, que tous les efforts qu'on a fait pour l'affoiblir, ou pour faire naître des soupçons & de la méfiance entre Nous, ont été aussi inutiles, que les impressions qu'on a tâché de donner du contraire, sont fausses & mal fondées.

Il est néanmoins de notre devoir, de conduire cette importante affaire à une fin aussi prompte que certaine, afin que si elle peut se terminer d'une maniere convenable à la surêté & la conservation des Droits, Privilèges & Possessions de la Grande-Bretagne & de mes Alliés, toute l'Europe puisse se ressentir des avantages de la Paix, & mon Royaume jouir une fois des heureuses suites d'une tranquillité assurée. Ou si on ne peut obtenir un point si désiré, que les Alliés s'unissent avec vigueur & resolution, & ne négligent rien pour procurer cette justice & cette satisfaction si long tems désirée, si cela arrive ainsi, sans qu'on puisse en aucune maniere l'éviter, je me repose sur le zèle & sur l'affection de ce Parlement, & j'espère qu'il voudra bien m'aider efficacement & avec joye, à soutenir une Guerre aussi juste que nécessaire.

Messieurs de la Chambre des Communes,
TE souhaitois & j'esperois aussi très fortement, de voir les dépenses publiques diminuées il y a long-tems, mais la Conjoncture presente m'oblige de vous demander des Subsidés tels qu'ils seront necessaires, pour payer les services, subvenir aux fraix de l'année courante, & me mettre en état, selon que je pourrai y être forcé par l'évenement, d'agir avec vigueur & de concert avec mes Alliés, qui ont résolu de faire les mêmes préparatifs, & de tenir sur pied toutes leurs forces extraordinaires.

Je donnerai ordre que les estimations necessaires soient prêtes, pour vous être remises; & comme le produit du fonds d'amortissement des dettes Nationales, a surpassé nos esperances, je dois recommander à vos soins d'en continuer l'application aux usages necessaires.

MYLORDS ET MESSIEURS,

ON ne doit pas s'attendre que j'entre ici dans les raisons & les motifs de tant de délais de la part des Cours de Vienne & de Madrid, mais si entr'autres, l'esperance qu'on peut leur avoir donnée de ce País ici, d'exciter des sujets de mécontentement & de division entre moi & mon Peuple, & l'apparence de voir naître des difficultez au dedans de ces Royaumes, les ont beaucoup encouragés à continuer ces délais, je suis persuadé que votre attachement pour moi connu de tout le monde, & les égards que vous devez à votre propre honneur, de même qu'à la sureté & aux Interêts de la Nation, vous détermineront efficacement à interrompre le cours des Intrigues injurieuses & dénaturées d'un petit nombre de personnes, qui proposent les moyens de jeter leur Partie dans l'embarras, & qui s'écrient ensuite con-

tre des inconveniens, dont ils sont eux-mêmes la cause. Il est plus que probable, que les Cours étrangères voudront voir, quel sera le Resultat de vos Délibérations, & comme vous pouvez être sur de ma constance & de ma fermeté, & qu'aucunes suggestions ou insinuations malicieuses ou mal fondées, ne seront capables de me faire renoncer à mes intentions presentes, je me repose aussi entierement sur votre sagesse & sur votre union, pour convaincre le monde, que toutes ces intrigues & tous ces desseins pernicieux, n'altereront jamais l'affection, l'harmonie, & la bonne intelligence qui ont jusqu'à present subsisté, & qui (j'espere) subsisteront toujours, entre moi & mon Parlement.

Après ce Discours le Roi retourna au Palais de St. James, & sur la proposition du Comte de Peterboroug, les Pairs résolurent unanimement de remercier le Roi par une Adresse très-soumise, qui lui fut présentée le 2. & dont voici la teneur.

TRE'S. GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & très-fideles Sujets de votre Majesté, les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement, demandons la permission de remercier très-humblement V. M. de sa très-gracieuse Harangue émanée du Trône, & de la feliciter sur l'heureuse arrivée du Prince de Galles dans la Grande-Bretagne. Nous devons, SIRE, ce bonheur à votre tendresse paternelle; & sa presence n'honore pas moins cette Chambre, qu'elle comble vos fideles Sujets d'une veritable allegresse.

Les ouvertures qu'il a plû à V. M. de nous faire touchant la situation presente des affaires publiques, la satisfaction qu'elle a eu la bonté de nous donner, & qui est toute celle que nous devons rai-
sonna-

sonnablement attendre là-dessus, la douleur dont elle nous témoigne être remplie a cause des délais qui tiennent encore en suspens les affaires de l'Europe, & les malheureux inconveniens inseparables d'une pareille incertitude, tout cela, SIRE, nous fournit de nouvelles & d'éclatantes preuves du zèle avec lequel V. M. prend à cœur le bien & la prospérité de ses Royaumes.

Quoique l'issüë des Negociations presentes soit encore incertaine & douteuse, il est néanmoins assez facile de se convaincre de la profonde sagesse avec laquelle vous & vos Alliez avez conjointement travaillé à les porter à une conclusion aussi prompte que glorieuse, & nous avons lieu de remarquer avec la plus grande satisfaction, que l'incertitude de notre condition finira bientôt, après qu'il a plu à V. M. de nous déclarer ses sentimens là-dessus: Sentimens au reste qui s'accordent parfaitement bien avec ceux de vos fideles Sujets, persuadez de la nécessité d'insister fortement sur cette prompte conclusion, à laquelle est désormais attaché le bien de notre Patrie; puisque la vigueur avec laquelle il la faut demander, convaincra tous ceux qui sont la cause des délais qui l'ont retardée, ou qui pourroient avoir eu l'audace de les imputer à la conduite de V. M., que le Sceptre de la Grande Bretagne est dans les mains d'un Prince qu'on ne peut, ni amuser impunément, ni réduire par la crainte.

Nous sommes pleinement convaincus, qu'un zèle noble & compatissant pour le repos & le bonheur de vos Sujets, vous a uniquement engagé à souffrir patientement la longueur de ces Negociations, car puisque cet état d'incertitude est très-préjudiciable aux veritables interêts de vos Royaumes, & qu'il est la cause des fardeaux dont vos Peuples sont actuellement chargés, il ne peut avoir qu'extrêmement émeu

les tendres entrailles du Pere & du genereux Protecteur de la Patrie, mais si la justice qui nous est duee & la satisfaction que nous attendons depuis si long-tems, ne peuvent s'obtenir, malgré vos vœux & les nôtres, par des moyens doux & paisibles, si on cherche à abuser encore plus long-tems de votre patience & de celle de vos Alliez, si, pour obtenir la Paix nous sommes contrains à remettre au Ciel la décision de notre cause, dans une Guerre également necessaire & juste; nous sommes prêts à vous mettre en état, avec la plus grande allegresse & avec le zèle le plus sincere, de la soutenir conjointement avec vos Alliez, avec toute la vigueur possible. Du moins avons-nous la consolation de voir, que si la Guerre est inevitable, elle sera commencée dans un tems où la gloire des Armes de la Grande-Bretagne est dans son plus haut lustre, & recevra difficilement quelque diminution.

Or puisque les Alliances dans lesquelles V. M. est entrée, sont fondées sur l'interêt commun de vos Alliés, & fortifiées de jour en jour par les marques reciproques d'une fidelité inébranlable, nous esperons que les mauvais desseins de nos ennemis, qui n'ont rien oublié, par leurs insinuations malicieuses, ou pour répandre la méfiance entre des Puissances si fortement unies, ou pour inspirer à quelques-uns de vos Sujets d'injustes soupçons touchant la conduite de vos Alliez, nous esperons, dis-je, que leurs pernicieux desseins seront promptement & efficacement rendus inutiles.

Nous nous apercevons clairement qu'il n'y a rien qui ait plus donné occasion aux détails journaliers des Cours de Vienne & de Madrid, que l'esperance qu'elles ont conceüe des divisions & du mécontentement qui pourroient s'élever parmi nous, & l'attente des embarras qu'elles ont crû devoir naître dans l'enceinte de ce Royaume; mais pour si nombreuses qu'ayent été

été les secretés ménées de ceux, qui Esclaves de l'envie & de l'orgueil, ont porté si loin leurs noirs Complots, qui doivent être mis au rang des plus odieux & des plus infames Perturbateurs du repos public, nous nous statons cependant, qu'en voyant sans cesse échouer leurs entreprises dénaturées, ils cesseront d'esperer de plonger leur Patrie dans de nouveaux malheurs. Quand même ils éviteroient par la clemence du Gouvernement dont ils abusent tous les jours, la punition exemplaire qu'ils meritent si justement, nous nous abandonnons, SIRE, à votre fermeté, vertu inseparable d'un grand courage; & nous sommes persuadez, qu'aucune espece d'insinuation maligne, ne vous fera jamais changer de résolution, & n'engagera jamais V. M. à prêter l'oreille à des conseils mal digerez. Nous nous efforcerons, SIRE, de convaincre le monde entier, qu'il n'y a point d'efforts ni d'artifices qui puissent diminuer l'affection & la bonne harmonie qui ont subsisté jusques ici, & que nous esperons de voir toujours subsister entre V. M. & votre Parlement.

Le 3. la Chambre des Communes s'étant renduë en Corps au Palais de St. James, presenta à son tour son Adresse, de remerciement dont voici la traduction.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,
Nous les très fideles & soumis Sujets de V. M. les Communes de la Grande-Bretagne assemblées en Parlement, supplions humblement V. M. de vouloir bien nous permettre, de lui rendre nos sinceres actions de graces, du très gracieux Discours qu'il lui a plû nous faire de son Thrône.

Nous felicitons V. M., sur l'heureuse arrivée de S. A. R. le Prince de Galles, à la joye & à la satisfacti-

Satisfaction de V. M. & de tout son Peuple.

Nous n'ignorons point les Veües différentes & étendues, qui devoient naturellement s'offrir, en menageant & tâchant de concilier les Interêts & les prétentions différentes de tant de Puissances intéressées aux Traités de Hannover & de Vienne, & nous avoïons ici avec la plus parfaite reconnoissance, la grande sagesse & la prudence de V. M., à éviter autant qu'il lui a été possible, tout ce qui pouvoit causer de la difficulté ou des delais, en concertant les moyens les plus prompts de conclure convenablement à l'honneur & à la justice, les Négociations qui se font à Soissons.

Nous avons le bonheur de voir V. M. infatigablement occupée, à menager les Interêts de votre Peuple, à accommoder & composer les querelles publiques, à résister à la tentation d'une gloire Militaire, aimant mieux assurer à vos Sujets leurs justes Droits & leurs Possessions legitimes, par des moyens plus doux de moderation & de patience, que de plonger la Nation sans nécessité dans des dépenses infinies & incertaines.

Mais vos fideles Communes sont si pleinement convaincues, que l'honneur de V. M. & de ses Royaumes lui est si cher & si continuellement present à son Esprit, que nous nous voyons en état de nous reposer entierement sur sa valeur connue & sur sa resolution à se faire rendre justice à elle même & à la Nation, dès que l'occasion l'y appellera nécessairement ; Et nous ne doutons en aucune maniere, vü les justes & constants égards de V. M. pour les Droits, les Privileges & les Interêts de son Peuple, que ses soins ne s'étendront pas moins à assurer notre Commerce qu'à obtenir une juste satisfaction des grandes & frequentes pertes, que ceux de ses Sujets qui y sont concernés, ont souffertes.

La mutuelle harmonie & la bonne foi si fortement établies,

établies, que nous voyons subsister entre V. M. & ses Alliés, ne peuvent manquer de causer la plus grande satisfaction à ses Communes, & c'est avec plaisir que nous remarquons, que tous les efforts & les entreprises qu'on a tenté pour interrompre & troubler cette heureuse Union, si importante à ces Royaumes & si nécessaire pour la conservation de la Paix & de la tranquillité en Europe, n'ont eu aucun succès.

Nous demandons humblement à V. M. la permission de l'assurer, que nous leverons avec la plus grande joye, les Subsidés nécessaires & capables de fournir aux frais de l'année courante; & que nous ne manquerons pas de disposer à propos du produit du Fonds d'amortissement des dettes publiques, & si après tous les efforts infatigables de V. M. pour procurer une Paix sûre & honorable, on ne pouvoit éviter une Rupture, elle peut s'assurer du zèle & de l'affection de cette Chambre, pour mettre efficacement V. M. en état de soutenir une Guerre juste & nécessaire, & pour lui fournir les moyens d'agir avec vigueur, conjointement avec ses Alliés, selon que les événemens futurs & la situation des affaires publiques pourront le requérir.

Et comme rien ne peut être plus injurieux, pour l'honneur de V. M. & pour l'intérêt & la Réputation de ses Peuples, que la conduite lâche & détestable de ceux qui par l'esperance qu'ils donnent, de mécontentement, de division, & de difficultés au-dans de ces Royaumes, encouragent les délais qui ont retardé jusqu'ici cette importante affaire, nous regardons avec une extrême indignation les Auteurs & les Inventeurs de ces pratiques basses & dénaturées, qui suggerent les moyens d'embarasser leur Païs, & qui s'écrient ensuite sur les inconveniens dont ils sont eux-mêmes la cause. Cela nous met dans un devoir indispensable de donner à V. M. les assurances
les

les plus sinceres, que cette Chambre par une soumission & un attachement inviolable pour V. M., & par une perseverance ferme à maintenir son Gouvernement, convaincra l'Univers, qu'aucune insinuation fausse & mal fondée, aucun dessein malicieux, aucune intrigue, telle qu'elle soit, ne seront capables d'alterer, ni de diminuer cette harmonie & cette bonne intelligence, qui subsiste entre V. M. & son Parlement, & que notre inclination, notre devoir & notre intérêt nous obligent de conserver inviolablement.

Reponse du Roi à l'Adresse de la Chambre des Coummunes.

M E S S I E U R S ,

JE vous remercie de votre très-fidele & affectionnée adresse, & des assurances que vous m'y donnez, de concourir avec moi, & de me soutenir dans mes engagements presents. Vous devez être assurez, qu'en toutes occasions l'honneur & l'intérêt de mon Peuple seront mon principal soin.

Reponse du Roi à l'Adresse de la Chambre des Seigneurs.

JE vous remercie de cette humble & fidele Adresse; une preuve que vous me donnez si à propos de votre confiance en moi, ne peut manquer de produire de très-bons effets tant au dedans qu'au dehors. Vous pouvez compter sur mes efforts constans, pour procurer le repos & la prosperité à mon peuple, qui est le meilleur retour que je puisse faire à votre zèle & à votre affection.

IV. Le même jour 1. Fevrier, le Prince Frederic fut introduit dans la Chambre des Pairs par les Ducs d'Ancaſtre & de Dorset, & par le Garde du ſceau

iceau privé, & S. A. R. ayant remis les Lettres patentes qui le constituent Prince de Galles, entre les mains du Grand Chancelier, ce dernier en fit la lecture à haute voix; après quoi S. A. R. prêta les sermens accoutumés en cette qualité, & alla se placer à la droite du Trône de S. M. Le 3. après-midi une Députation de la Chambre des Communes eut l'honneur de complimenter ce Prince sur son heureuse arrivée dans la *Grande Bretagne*, & S. A. R. fit à ce Message la gracieuse réponse suivante.

MESSIEURS,

JE rends graces à la *Chambre des Communes* de ce très-obligéant Message. Je regarde l'affection qu'elle me témoigne comme une nouvelle marque du zèle & de l'affection qu'elle a fait paroître en toutes occasions pour S. M. & pour sa famille.

La Cour a pris le détail pour la mort du Prince de Saxe-Eyfenach, parent de la Reine; & pour celle de la Grande Princesse Nathalie Sœur du Czar. Les derniers avis qu'on reçoit de l'*Amerique* portent que les Espagnols continuent de s'emparer de tous les Vaisseaux Anglois qu'ils peuvent rencontrer dans ces mers, & on s'attend qu'il y aura dans peu des ordres d'user de représailles, à moins que le Roi d'*Espagne* n'accepte le Traité de Trêve provisionnel qui lui a été communiqué. On met actuellement en commission dix nouveaux Vaisseaux de guerre. Cosum Hoya, Ambassadeur de *Tripoly*, se dispose à retourner au mois de Mars dans sa Patrie, & il y a un Vaisseau de guerre ordonné à *Portsmouth* pour son transport.

V. *Hollande*. Les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent le 14. Janvier jusqu'au Vendredi 4. Fevrier. Les Villes de *Viane* & *Gor-*
huz

kum ont été en danger par les glaces, qui s'étant détachées du *Waal* & de la *Lecq*, & s'étant accumulées les unes sur les autres, avoient formé une espece de Baricade à travers ces Rivieres, & avoit considerablement fait hauffer les eaux qui étoient au-dessus; mais par un bonheur inespéré, & après bien des allarmes & des travaux, ces glaces s'étant rompues le 1. & le 3. Fevrier, les Baricades furent entraînées avec impetuositè par le courant des eaux, & le Pais délivré par ce moyen des inondations dont il étoit menacé. Le 5. on reçut avis que tout le *Thieler-Ward*, qui contient une grande étendue de Pays entre *Gorcum* & *Thiel*, a été mis sous l'eau, par la rupture d'une Digue.

VI. *Bruxelles*. Le Grand Conseil de cette Ville, qui s'étoit assemblé le 7. Fevrier, donna son consentement pour le remboursement des sommes négociées sur les Postes de ces *Pays-Bas Autrichiens*: Le 8. les Doyens des neuf Corps des Métiers firent la même chose, & le Magistrat en donna aussi-tôt avis par une Députation au Comte Visconti premier Ministre, qui en fit raport à la Ser. Archiduchesse Gouvernante. On parle de fabriquer en ce Pays de nouvelles especes d'or & d'argent au coin de l'Empereur, comme Duc de *Brabant*, & S. A. S. a établi une *Pointe*, composée d'un Président & de quelques Conseillers expérimentés dans les affaires du Commerce & des Monnoyes, qui doivent s'assembler au premier ordre qu'ils recevront, pour examiner les divers projets qui ont été présentés par des particuliers: on croit que cette nouvelle fabrication aura lieu, nonobstant les difficultés qui se sont rencontrées depuis 3. ans, que cette affaire est sur le tapis. Les 2. Chambres des Comptes vont être, à ce que l'on assure, réunies en une, & l'établissement des Intendans & Subdelegués dans les Provinces respectives,

pectives, ne tardera pas, dit-on, à se faire. On vient de publier un Placard qui défend le transport & la sortie des grains, & un Edit portant création d'Offices de Tabellions Royaux & Gardes Nottes, a titre d'Offices héréditaires, dans toutes les Villes & Districts des *Pays-Bas-Autrichiens*.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts, des Princes & autres Personnes illustres depuis le mois dernier.

I. **N***aissances.* La Princesse Epouse du Chevalier de St. George accoucha dernièrement à *Bologne* d'une masse de sang caillé, que les Medecins nomment *Mola uteri*.

La Duchesse de Brigdwater est heureusement accouchée d'un fils à *Londres*.

II. *Mariages.* Le Lord Charles Cavendisch, troisième fils du Duc de Devonshire, a épousé à *Londres* Mademoiselle Anne Grey, troisième fille du Duc de Kent.

Le Margrave de Brandebourg-Anspach, épousé la seconde Princesse Royale de *Prusse*.

Le Comte de Bellise a épousé à *Paris* la Marquise de Grave.

Le Comte de Breuner, Chevalier de *Malthe*, ayant quitté la Croix, a épousé à *Fischa* la fille du Comte de Heissenstein.

Le Comte d'Althan, Conseiller des Finances, épousé à *Vienne* la fille du Prince Dietrichstein.

Le Starost Moszusk, Gentilhomme de la Chambre du Prince Electoral de *Saxe*, épousé à *Dreide* la Comtesse de Cossel, fille naturelle du Roi de *Pologne*.

Le Chevalier de Rohan , qui a pris le nom de Comte de Chabot , épouse à *Paris* Mademoiselle de Retz.

Le Comte Adolphe-Louïs de Solms-Pouch , a épousé à *Greffendorff* , Mademoiselle Sabine-Louïse de Thummei.

Le Comte de Wallenstein épouse à *Vienne* la jeune Comtesse de Trautmanidoiff.

III. *Morts.* Le 6. Janvier le Pere le Brun , Prêtre de l'*Oratoire* , connu par tant d'ouvrages d'érudition qu'il a mis au jour, mourut à *Paris* dans le Seminaire de *St. Magloire*.

L'Archevêque de *Luques* est mort dans son Diocèse.

La nuit du 2. au 3. mourut à *Venise* Mr. Frederic Cornaro Noble Venitien , après une longue maladie.

Mr. Courten , Maréchal de Camp , Grand Croix de l'Ordre Militaire de St. Louïs , & Colonel d'un Regiment *Suisse* , est mort à *Paris*.

Le 15. le Comte de Hohenloë Bartenstein , Président de la Chambre Imperiale à *Wetzlaer* , mourut dans sa Résidence.

Le Duc regnant de Saxe-Eylenach mourut le 4. dans sa Résidence : il étoit Chevalier de l'Ordre Prussien de l'Aigle noir , & le Prince Hereditaire son fils , qui est Colonel au service de L. H. P. les Etats-Generaux des *Provinces-Unies* , a pris possession de la Régence de ses Etats.

Mr. Ivoy , Lieutenant-General , Maître des Quartiers , Colonel au service de l'Etat d'*Hollande* , & Commandant de *Crevecœur* , est mort à *Bois le-Duc*.

La Comtesse de Châtillon , Dame d'honneur de la Duchesse du Maine , est morte à *Paris*.

La Comtesse de Tavanac mourut le 25. à *Paris* âgée de 66. ans.

Mr.

Mr. Jacques Gummoens, Brigadier & Colonel au service de l'Etat d'*Hollande* est mort à *La Haye*.

Messire Maximilien-Henri de Bethune, Duc de Sully, Pair de *France*, Prince d'*Enrichemont*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant de Roi dans le *Vexin François*, Gouverneur de *Mantes & de Gien* sur *Loire*, est mort à *Paris* âgé de 61. ans.

Messire Martin de la Cassagne, Evêque de *Lescar*, est mort dans son Diocèse âgé de 90. ans.

Lothaire-François Comte de Schonborn, Archevêque & Electeur de *Mayence*, mourut le 30. en cette Ville âgé de 71. ans. Voyez l'*Article d'Allemagne*.

Le 18. mourut à *Rome* le Cardinal Cozza Religieux Franciscain de l'Observance ; il étoit créature de Benoît XIII. Voyez l'*Article de Rome*.

Mr. Matoni, Résident du Roi de *France* à la Cour de *Pologne*, est mort à *Varsovie*.

Le Colonel Morgan, Gouverneur de l'Isle de *Wight*, y mourut le 1. Février.

Le 20. Janvier la Princesse Henriette Agnes, sœur du Prince Regnant d'*Anhalt-Dessau*, mourut dans la 55. année de son âge.

Mr. Forcade, Lieutenant-General au service du Roi de *Prusse*, Colonel d'Infanterie, & Gouverneur de *Berlin*, mourut le 3. Février fort regretté.

Le Prince Frederic Auguste d'*Anhalt Cotten*, mourut le 2. à *Warmisdorff*.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliòve caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.